publié le 9 octobre 2026

La Roche-sur-Yon
Agglomération
Le cœur Vendée

La Roche-sur-Yon, le 6 octobre 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 AVRIL 2026

- PROCÈS-VERBAL –

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h05. Le quorum étant atteint, il procède à l'appel et fait lecture des pouvoirs.

Présents : 43

Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Fabrice ORDONNEAU, Madame Jeanne MIGNON, Monsieur Pascal GAUTIER, Monsieur Maximilien SCHNEL, Monsieur Alex LONGUECHAUD, Madame Delphine BERTHELOT, Monsieur Étienne FORT, Madame Ninon GRÉAU, Monsieur Nicolas HÉLARY, Madame Véronique LIMOUSIN, Monsieur Romain CHEVILLON, Monsieur Hocine RAFAÏ, Monsieur Julien GAUVRIT, Monsieur Guy-Pierre SACHOT, Madame Sylviane BULTEAU, Madame Martine CHANTECAILLE, Madame Jacqueline TARDIVEL, Madame Hélène GENDREAU, Madame Aude BIJSTRA-GRÉAUD, Monsieur Aurélien DOUILLARD, Monsieur Alain OGER, Madame Catherine PAVAGEAU, Madame Lucette TRICHET, Monsieur Clément PLAULT, Madame Mauricette GAUTIER, Monsieur Laurent FAVREAU, Monsieur Jacky GODARD, Madame Alexandra GABORIAU, Monsieur Manuel GUIBERT, Madame Annabelle PILLENIÈRE, Monsieur François GILET, Madame Angie LEBOEUF, Madame Michelle GRELLIER, Monsieur Patrice GABORIT, Madame Isabelle CAMAND, Monsieur Pascal THIBAULT, Monsieur François CAUMEAU, Madame Nathalie GOSSELIN, Monsieur Malik ABDALLAH, Madame Cécile DREURE, Monsieur David BÉLY, Madame Sophie MONTALÉTANG.

Pouvoirs : 2

Madame Anne CLOÂTRE à Monsieur David BÉLY (totalité de la séance) ; Madame Claire MAURIAT à Monsieur Étienne FORT (totalité de la séance).

Secrétaire de séance : Madame Cécile DREURE

****

Monsieur le Président propose la désignation de Cécile DREURE en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Président : « Bonsoir à toutes et à tous. J'espère que tout le monde va bien. On se retrouve aujourd'hui dans ce bel atrium pour ce second Conseil communautaire. Je salue également les personnes qui sont dans le public et celles et ceux qui nous regardent en ligne sur la chaîne YouTube de la collectivité.
En préambule de cette séance, je souhaitais tout d'abord rappeler les délégations qui ont été données aux différentes vice-présidences et ensuite présenter les propositions de délégation pour les membres du bureau qui n'avaient pas été présentées la fois précédente.
Au niveau des vice-présidences, on a Angie LEBOEUF comme première vice-présidente sur les ressources humaines, la mutualisation et le numérique. En deuxième vice-présidence, Guy-Pierre SACHOT sur l'aménagement du territoire, le plan local d'urbanisme intercommunal et la politique de la Ville. Ensuite, Michelle GRELLIER sur les finances et les marchés publics. François GILET, quatrième vice-président sur les mobilités et le transport. Delphine BERTHELOT, sur le développement et la prospection économiques, les relations avec les entreprises, les relations internationales en lien avec l'économie. Étienne FORT, sur les énergies, l'agriculture, l'alimentation, la transition écologique et la biodiversité, l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets. Sylviane BULTEAU, en septième vice-présidence sur le CIAS et les EHPAD. Patrice GABORIT sur l'emploi, l'insertion professionnelle, l'enseignement supérieur et professionnel et la recherche. En neuvième vice-présidence, Cécile DREURE sur la question de l'habitat et de la rénovation énergétique des logements. Clément PLAULT sur l'attractivité du territoire et le tourisme. Isabelle CAMAND, sur la citoyenneté, la culture et le sport. En douzième vice-présidence, Annabelle PILLENIERE sur la petite enfance et la famille. Alors, on n'a pas mis le contrat local de santé intercommunale parce que ce n'est pas encore un sujet officiellement délégué à l'intercommunalité, mais bien sûr, le travail sera poursuivi sur ce dossier. Et ensuite, en treizième vice-présidence, David BELY sur les politiques gérontologiques et la question du maintien à domicile. C'était pour faire un rappel. Vous avez la projection du tableau sur les écrans.
Ensuite, je vais annoncer les délégations proposées aux membres du bureau. Sur la méthode, pour rappel, c'est quelque chose qu'on a souhaité faire au maximum de manière collective. Il y a eu plusieurs échanges, une discussion en bureau communautaire et l'idée était d'ajuster pour que chaque élu puisse s'y retrouver sur le thème qu'il souhaitait et que ça puisse concorder aussi avec les besoins de la collectivité en matière de couverture de l'ensemble des thèmes qui lui sont affiliés. Je vais défiler les différents membres du bureau dans l'ordre.
Nous avons d'abord Alexandra GABORIAU qui s'occupera de la question des biodéchets et des déchetteries en complément de Étienne FORT. Ensuite, il y a Jacky GODARD qui s'occupera de la question du plan de déplacement interentreprises. Un vrai sujet notamment sur le nord de notre territoire. Ensuite, Lucette TRICHET sur la question des politiques d'hébergement. Manuel GUIBERT s'occupera du service public d'assainissement non collectif et du suivi de projet de la STEP. Aurélien DOUILLARD, sera en charge des politiques agricoles et du développement rural. Laurent FAVREAU s'occupera, quant à lui, du développement des énergies renouvelables, sujet que vous connaissez un petit peu. Martine CHANTECAILLE s'occupera des équipements culturels communautaires et de l'égalité, notamment de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nicolas HÉLARY s'occupera de la communication des instances paritaires et des relations avec les organisations syndicales en lien avec Angie LEBOEUF. Voilà pour les annonces des membres du bureau. »

Monsieur le Président débute l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1 CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Monsieur le Président : Il est proposé au Conseil communautaire de déterminer le nombre de commissions thématiques ainsi que la composition de ces commissions.
« Conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut former au cours de chaque séance des commissions qui seront chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, soit par l'administration, soit par l'initiative de ses membres. Il est proposé tout d'abord de fixer le nombre de commissions en votant à main levée. On propose de fixer ce nombre à 7 commissions. Sur le précédent mandat, on était, je crois, autour de 13 commissions. Il y avait une première proposition autour de 5 commissions et après échange, notamment en bureau communautaire, il a été proposé d'arriver à sept, ce qui me semble être un bon compromis pour avoir des commissions à la fois intéressantes en termes de contenu, qui ne soient pas pléthoriques et où il n'y a pas non plus trop de multiplication de réunions. On a vu que sur le précédent mandat, on se retrouvait parfois avec peu de monde en commission.

Il est proposé sept commissions. La première commission sera la commission finances, commande publique et administration générale. La seconde commission sera consacrée à l'eau, à l'assainissement et aux déchets. La troisième commission s'occupera de la transition écologique, de l'énergie et de l'agriculture. La quatrième commission s'occupera de l'aménagement, de la politique de la Ville, des mobilités et de l'habitat. La cinquième commission s'occupera du développement économique, de l'attractivité, de l'emploi et de l'insertion. La sixième commission sera en charge de la citoyenneté, de l'enseignement supérieur, de la culture et du sport. Et enfin, nous proposons que la septième commission soit en charge de la question de la cohésion sociale et des solidarités. »

Laurent FAVREAU : « Monsieur le Président, je voulais effectivement revenir sur ces commissions. Alors, sur les intitulés, on les a partagés moult fois entre vous, votre cabinet et moi-même dans la journée. Simplement, nous étions interrogatifs, effectivement, lors de la réunion préparatoire que nous avons faite au bureau, dans laquelle vous nous proposiez simplement cinq commissions. On vous a fait part de nos interrogations au niveau des collègues, puisque, comme vous le citez souvent, l'expérience de 5, 13 commissions, même si c'était 6 au précédent mandat, n'avaient pas forcément été des plus pertinentes. Les 13 commissions n'étaient pas forcément pertinentes non plus. Aujourd'hui, vous nous en proposez donc 5. Il n'empêche que, quand on voit l'ordre des compétences qui sont à l'intérieur de chaque commission, il va vraiment falloir que les vice-présidents en charge de ces commissions soient de très bons animateurs. Je n'en doute pas. Je ne les ai pas tous vus à l'œuvre, mais il va falloir vraiment réussir à mobiliser, puisque vous dites que des commissions ont eu par le passé très peu de membres. J'espère qu'elles vont commencer très fort. Si elles commencent déjà avec pas beaucoup, je vous garantis qu'à la fin, ça sera encore plus compliqué. Donc l'animation sera très importante, où on va avoir des complexités, mais je crois qu'Angie (LEBOEUF) en a fait part lors de notre réunion de travail, ce sera des sous-commissions ou des groupes de travail sur lesquels vous voulez que les conseillers municipaux puissent s'investir. Ça veut dire qu'à un moment donné, on va avoir un étalage, un étalement à nouveau de certaines commissions quelque part et donc, on va retomber certainement dans ce qu'on a pu connaître par le passé. On n'est pas contre, on n'est pas non plus réjoui, mais c'est vrai que c'est compliqué et ce n'est pas forcément de votre fait, mais ça sera la mobilisation de l'ensemble des élus municipaux qui sera importante. Effectivement, sur les questions qui nous attendent, il faudra réussir à avoir de vrais sujets et pas forcément simplement les survoler, mais bien rentrer à l'intérieur de chaque sujet pour permettre aux conseillers municipaux de s'imprégner évidemment des sujets, de les partager, d'émettre des avis et que ces avis soient remontés évidemment au sein du bureau ou, qui plus est, au sein du Conseil. Mais en tout cas, sachez que nous serons évidemment regardants par rapport aussi à ces compositions ou, évidemment, à cette mobilisation des élus. En tout cas, croyez-moi, ça ne va pas être évident, même à sept commissions. »

Monsieur le Président : « Pour revenir sur vos propos, je le disais en introduction, c'est vrai que le souhait d'avoir moins de commissions, c'était à la fois un souhait du bureau qui était largement partagé mais aussi un souhait des services. C'est pour ça qu'il est proposé de passer de 13 à 7, avec la possibilité, en effet, qu'il y ait une certaine autonomie des commissions, la possibilité de créer soit des groupes de travail, soit des sous-commissions, qui pourront être temporaires ou plus pérennes en fonction des sujets. Je pense à la question de la STEP qui est un sujet très spécifique, mais qui va arriver à terme au cours du mandat. On peut imaginer un groupe de travail spécifique sur ce sujet ou sur d'autres. C'est le premier point. Et après, on n'est pas revenu dessus, mais il y avait aussi un souhait d'avoir un bureau communautaire qui soit davantage représentatif, avec aussi un effort de notre part sur la question de la représentation de l'ensemble des sensibilités et de l'ensemble des maires des communes, puisqu'ils sont toutes et tous représentés au sein de ce bureau communautaire. Et c'est quelque chose qui nous semblait important, y compris sur la question de la transversalité des sujets qui sont en lien avec les sujets de notre collectivité.
Ce que je vous propose, c'est qu'on puisse passer au vote sur la fixation du nombre de commissions. On vous propose de passer au vote sur sept commissions. Ensuite, le deuxième point, c'est la question de la composition des commissions. Il est proposé de fixer la composition des commissions de la même manière que sur le mandat précédent, sachant que ça pourrait être évolutif si au bout de six mois, un an, on fait le point et qu'on a l'impression qu'il y a soit trop de monde, soit pas assez de monde. Sachant que, pour information, les élus non communautaires conseillers municipaux des communes pourront être impliqués dans les différentes commissions thématiques. Il est proposé de rester à 23 membres titulaires par commission, soit 1 membre pour les communes de moins de 4 000 habitants, 2 membres pour les communes entre 4 000 et 10 000 habitants, 4 membres pour les communes de plus de 10 000 habitants. 23 membres suppléants désignés dans les mêmes conditions que pour les titulaires et une désignation obligatoire de l'ensemble des conseillers communautaires dans au moins une commission, sachant qu'un élu communautaire peut participer à plusieurs commissions. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR 45 VOIX POUR,

2 DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Michelle GRELLIER : Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.
« Les marchés publics issus de procédures formalisées sont attribués par une Commission d'Appel d'Offres (CAO) dont les membres sont désignés au sein de l'assemblée délibérante.
La CAO est également saisie pour tout projet d'avenant à un marché public conclu à l'issue d'une procédure formalisée qui entraîne une augmentation du montant global supérieure à 5 %.
Depuis le 1er janvier 2026, les seuils de procédures formalisées sont fixés à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services, et 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux. La CAO est composée comme suit :

- un président : Président de La Roche-sur-Yon Agglomération ou son représentant (désigné par arrêté) ;
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil communautaire, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission.
Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la procédure.
Il est proposé la liste plurielle suivante : en tant que titulaires Angie LEBOEUF, Guy-Pierre SACHOT, Delphine BERTHELOT, Aurélien DOUILLLARD, Manuel GUIBERT et en tant que suppléants Ninon GREAU, François GILET, Cécile DREURE, Alexandra GABORIAU, Laurent FAVREAU. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR 45 VOIX POUR,

3 DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Michelle GRELLIER : Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection des membres de la commission pour les délégations de service public (CDSP).
« Les procédures de concession portant sur la délégation d'un service public nécessitent l'intervention d'une CDSP désignée au sein de l'Assemblée délibérante. En application des articles L 1411-5 et L 1411-6 du Code général des collectivités territoriales, la CDSP est chargée de donner un avis sur les candidatures et offres pour toutes les procédures de concession, dont délégation de services publics, et sur les avenants éventuels aux conventions de concession entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5 %.
Cette commission est composée comme suit :

- un président, le président de La Roche-sur-Yon Agglomération ou son représentant désigné par arrêté ;
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

De la même manière que pour la CAO, lorsqu'ils sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer avec voix consultative. Peuvent aussi participer à cette commission, toujours avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de l'établissement public désignés par le président de la commission en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de la procédure.
Il est proposé la liste suivante : en tant que titulaires, François GILET, Delphine BERTHELOT, Étienne FORT, Alexandra GABORIAU, Malik ABDALLAH, en tant que suppléants, Ninon GREAU, Romain CHEVILLON, Hocine RAFAÏ, Annabelle PILLENIERE, Jacky GODARD. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR 45 VOIX POUR,

4 ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Sylviane BULTEAU : Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection des représentants du Conseil communautaire au CIAS.
« Tout d'abord, je voudrais dire un petit mot pour dire que je suis honorée de cette mission et de la responsabilité que vous m'avez confiée, M. le Président et vous tous, chers collègues. Sur les 13 communes de notre Agglomération, le CIAS représente pour moi cette promesse républicaine, celle de ne laisser personne sur le bord du chemin. Nous le savons tous, la question du grand âge et de la dépendance représente un défi majeur. Et alors que nous vivons une époque de mutations rapides, parfois brutales, de crises successives, et je crois qu'on est en plein, qui frappent toujours les plus fragiles d'entre nous, face à cela, le CIAS n'est pas qu'un simple gestionnaire. Pour moi, c'est aussi un laboratoire d'innovation sociale. Il s'adapte, il anticipe, il crée des solutions de proximité au plus près des besoins des habitants de notre territoire. Je sais qu'un important travail a été engagé au CIAS ces dernières années, notamment avec le schéma directeur gérontologique 2023-2026 qui arrive à son terme et qui va nécessiter une évaluation et donc beaucoup de travail pour la commission, et j'espère, cher Laurent (FAVREAU), que je serai à la hauteur de tes espérances et que le procès en incompétence ne va pas durer trop longtemps. À travers nos politiques publiques, nous souhaitons construire une société plus juste, plus résiliente et tout simplement plus humaine.
Ces valeurs s'incarnent aujourd'hui dans la nouvelle majorité voulue par nos concitoyens le 22 mars dernier. Et je sais que nous aurons à cœur, tous ensemble, de les mettre en œuvre. Nous allons maintenant procéder à l'élection des représentants au CIAS. Par délibération n° 29 du Conseil communautaire du 28 septembre 2021, La Roche-sur-Yon Agglomération a approuvé la création du CIAS et a fixé le nombre d'administrateurs à 32 membres décomposés de la manière suivante : 16 représentants du Conseil communautaire à raison d'un représentant par commune à l'exception de la Roche-sur-Yon qui comptera quatre représentants, 16 représentants de la société civile nommés par le président conformément aux prescriptions de l'article L 123-6 du Code de l'action sociale et des familles. Et par délibération de ce jour, il est proposé de maintenir le nombre d'administrateurs à 32 membres, décomposés de la manière suivante : 16 représentants du Conseil communautaire à raison de 8 élus représentants de la majorité et 8 élus représentants de la minorité. Il s'agit de proposer un organe représentatif de toutes les sensibilités qui laisse une large place aux maires des communes membres tout en laissant une représentativité des élus ayant en charge des délégations stratégiques telles que l'habitat et le handicap. 16 représentants de la société civile nommés par le président conformément aux prescriptions de l'article L 123-6 du Code de l'action sociale et des familles.
Il est donc proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection des représentants du Conseil communautaire. Monsieur le président propose la liste composée de 16 élus communautaires : Jacky GODARD, David BELY, Laurent FAVREAU, Lucette TRICHET, Alexandra GABORIAU, Clément PLAULT, Annabelle PILLENIERE, Sophie MONTALETANG, Angie LEBOEUF, Michelle GRELLIER, François GILET, Cécile DREURE, Elodie BARTHELEMY, Sylviane BULTEAU, Véronique LIMOUSIN et Jeanne MIGNON.»

Monsieur le Président : « Petite précision sur les associations qui sont appelées à déposer leur candidature jusqu'au 23 avril, ce sont des associations qui participent à des actions d'animation de prévention et de développement social sur le territoire de l'Agglomération. »

Aurélien DOUILLARD : « Je voudrais intervenir sur l'étonnement dont on découvre le délibéré, du moins l'énumération de la délibération, puisqu'elle ne correspond pas du tout à la délibération que nous avons reçue, puisque la délibération que nous avons reçue, qui reprenait les textes de la création du CIAS, reprenait 16 représentants du Conseil communautaire à raison d'un représentant par commune, à l'exception de La Roche-sur-Yon qui comptera 4 représentants. Je suis un tout petit peu étonné qu'on modifie les règles de la délibération. Je rappelle juste un principe réglementaire, c'est que normalement pour la bonne information de tous les élus composant le Conseil communautaire, il y a un délai d'information de 5 jours francs avec une note de synthèse et les projets de délibération qui doivent être transmis à chacun. Et on n'a pas le droit, normalement, de modifier le texte de la délibération en cours puisque quand on s'est vu, on était bien parti sur ce principe-là, toutes les communes étaient représentées précédemment au CIAS. Là, elles ne le sont plus, puisque normalement les 16 représentants du Conseil communautaire représentaient l'intégralité des communes. Donc je suis un peu surpris que là, on nous propose une autre délibération avec une autre composition. Après, je ne vais pas jouer dans le jeu des questions de majorité et minorité, puisque si l'on fait une petite règle de calcul avec toutes les listes élues sur le Conseil d'agglomération, au premier et au deuxième tour, tout dépend si l'on parle de majorité et de minorité, puisqu'en calculant le nombre des voix de chacun, je pense qu'on pourrait requestionner tout cela, et d'autant que je pensais qu'on était sur des choses apolitiques. Juste sur la question réglementaire, je suis surpris qu'on change une délibération qui nous avait été envoyée dans le délai des cinq jours. »

Sophie MONTALÉTANG : « Ça va être court puisque c'est complémentaire à ce que vient de dire notre collègue. Simplement, je voudrais rappeler qu'on a créé cet établissement, qui est quand même d'une importance assez marquée, pour porter une ambition forte pour notre territoire et qu'il nous était essentiel que chaque commune soit représentée au sein du Conseil d'administration. Et c'est pour ça qu'on avait délibéré sur cette commission 16 membres dont 12 représentants des 12 communes, et puis 4 pour La Roche-sur-Yon. Et je regrette que chaque commune ne puisse pas être représentée, comme c'était le cas auparavant. Ça me semble essentiel sur un sujet majeur pour demain, qui est de préparer le vieillissement de la population. »

Manuel GUIBERT : « Je rejoins mes collègues aussi. Et si je ne me trompe pas, Mme BULTEAU, dans son intervention, nous a bien dit « un représentant par commune » »

Monsieur le Président : « Alors, il y a eu une vérification par les services sur le plan administratif de la délibération et il y a eu une précision qui a été apportée et qui précise, en effet, qu'il y a un souhait que la plupart des communes puissent être représentées au sein du CIAS et qu'on puisse aussi, sur des sujets stratégiques que sont notamment l'habitat ou le handicap, avoir des élus qui sont au fait de ces sujets, et notamment sur des délégations comme membres du bureau ou comme vice-présidence. C'est le premier point, le contenu de la délibération ne change pas, il y a une précision qui a été apportée. Et en ce qui concerne le contenu de la liste plurielle qui est proposée, qui est aujourd'hui une liste très équilibrée puisqu'il y a huit personnes issues pour rappeler la majorité et 8 personnes issues de l'ouverture, on est sur une proposition extrêmement équilibrée et qui évite d'avoir ce scrutin de liste qui serait défavorable et qui ne permettrait pas, justement, d'avoir cette diversité et cette représentation la plus large possible de l'ensemble des communes et aussi des compétences en matière notamment d'habitat et de handicap. C'est le premier point. Sur la question, et je rebondis un petit peu sur ce que disait Laurent FAVREAU en introduction, si l'on compare par rapport à il y a un mois et par rapport au précédent mandat, aujourd'hui, il y a quatre représentants supplémentaires de ce qu'on peut appeler « l'ouverture à la sensibilité ». Donc, je peux entendre tout ce qu'on veut sur ces sujets-là, mais dans les faits et quand on regarde les noms et les prénoms des personnes qui sont inscrites, on est sur cet équilibre et sur cette ouverture que l'on appelle de nos vœux et qu'on met en place dans les actes ce soir, notamment sur cette élection du CIAS. »

Laurent FAVREAU : « Ça va être fatigant de toujours revenir sur vos histoires de représentation, de nombres et compagnie. J'ai reçu un mail ce matin à 10h45. Les 13 maires, 12 maires plus les 4 membres de la Ville de La Roche, dont vous, Monsieur le Président. Midi et demi, nouveau tableau, toujours le même. Et là, à 16h, j'ai vu M. PASSEBON qui me dit : « finalement, on va changer les règles du jeu ». Combien de temps ça va durer ? Ça veut dire qu'à chaque délibération, à chaque Conseil, dans l'après-midi, deux heures avant, on va avoir des modifications ? C'est quand même fort, et de nous dire qu'aujourd'hui c'est plus équilibré. Mme MONTALÉTANG vient de vous expliquer que, la dernière fois, on avait mis tous les maires, donc on ne va pas nous dire que les maires n'étaient pas dedans, et que justement, on avait une politique où il y avait des sujets sur l'ensemble des communes, une politique importante en termes de gérontologie, en termes de gestion de la personne âgée, et là, en fait, pour des histoires, j'ai bien compris, de sensibilité, comme vous le dites, vous venez encore modifier les choses. Au bout d'un moment, ça devient quand même très compliqué, très pénible, et puis c'est sûr que si c'est comme ça, votre volonté de travailler ensemble, ça démarre quand même vraiment mal. »

Monsieur le Président : « J'entends votre mécontentement. Alors, c'est ce qu'on appelle une nouvelle méthode, qui est une méthode plus démocratique, où on discute davantage, où en effet jusqu'au dernier moment, on échange par téléphone, on prend les souhaits. Je vous ai eu ce matin au téléphone, je crois que Mme MONTALETANG a eu le cabinet au téléphone en fin d'après-midi. L'idée, c'est d'avoir jusqu'au dernier moment une proposition qui convienne au maximum de monde. Je comprends que ça vous surprenne parce qu'en effet, ce n'était sûrement pas comme ça il y a encore un mois. Je rappelle quand même la manière dont ça s'est passé pour que celles et ceux qui nous regardent et qui sont présents comprennent bien.
Il y a eu un premier courriel qui a été envoyé jeudi soir à destination de l'ensemble des membres du bureau sur les désignations dans les différentes instances de l'Agglomération et la demande était qu'il y ait un retour avant lundi midi, donc hier midi. Il y a eu également un mail qui a été envoyé à l'ensemble des élus de l'Agglomération, qui est parti vendredi soir avec l'ensemble des commissions et les délégations et qui invitait chacune et chacun à pouvoir se positionner vers une commission. Il y a eu très peu de retours, je crois qu'il y en a eu deux et on est dans un contexte de rythme soutenu. Vous n'êtes pas sans savoir qu'on a en parallèle un budget à voter avant fin avril, que ce n'est pas de notre fait, que c'est un choix qui a été le vôtre sur le précédent mandat de décaler le vote du budget après les élections municipales et qu'on se retrouve en l'espace d'un mois et demi à devoir gérer en Conseil municipal, et c'est le cas dans vos communes, et à l'Agglomération, l'équivalent de six Conseils municipaux en l'espace d'un mois et demi avec les répartitions dans les différentes instances et, en plus, le travail sur le budget et sur la question des finances. Donc, vous avez des services de la Ville et des membres du cabinet qui sont à un rythme de travail extrêmement soutenu. Je l'ai dit la dernière fois avec des horaires de travail qui, aujourd'hui, sont très au-dessus de ce que normalement permet la loi et parfois sans contrat de travail.

Et ça, c'est malheureusement une de vos responsabilités aussi sur la question de l'organisation des cabinets. Donc, on essaie vraiment de faire au mieux et de vous associer au maximum et c'est le cas depuis le début. Je comprends que ça vous surprenne, la méthode est différente et ce sera aujourd'hui notre méthode de faire avec vous au maximum et de vous associer à chaque fois que ce sera possible. »

Laurent FAVREAU : « Ce n'est pas très bien finalement, cette salle parce qu'on n'arrive pas à parler directement. Peut-être qu'on était mieux dans l'autre. Toujours est-il que, je suis désolé, mais ce matin à 9h30, 10h, quand on s'est eu au téléphone, vous ne validiez pas cette proposition-là, vous validiez l'autre et vous étiez complètement d'accord. Donc je vous le dis, si à chaque instant il va falloir changer d'avis au fur et à mesure des heures qui passent avant un Conseil d'Agglomération, ce n'est pas mon problème. Et puis, vous me dites « surcharge de travail ». Mettre des noms dans un tableau, ce n'est pas de la responsabilité des services. Ça vous appartient à vous, enfin j'espère, puisque ce n'est pas les services qui doivent remplir les tableaux, je suis sûr, normalement. Chez moi, ça ne se passe pas comme ça. »

Monsieur le Président : « Merci pour les recommandations. Ne vous inquiétez pas, à partir de ce soir, une bonne partie des désignations dans les différentes instances seront actées et on n'aura pas à y revenir plus tard. »

Malik ABDALLAH : « Deux éléments quand même, parce que vous nous parlez toujours de représentation de la minorité qui est aujourd'hui plus importante. Il faut arrêter de parler de représentation de la minorité plus ou moins importante, étant donné que sous le précédent mandat, il y avait une minorité qui était très minoritaire. Ici, on est sur du 50-50. Il est normal que ce que vous appelez la minorité ou l'opposition soit beaucoup plus représentée que sous le précédent mandat. C'est logique. Et ce qu'on demande à chaque fois, c'est l'application de la proportionnalité. Ce n'est pas forcément le cas partout. Sur ces délibérations, j'ai sur ma tablette une délibération où il est proposé le vote de 16 membres, dont une place par maire. Donc je propose à ce qu'on vote sur cette délibération avec tous les maires représentés plus quatre personnes, comme ça a été demandé par l'ensemble de l'opposition et comme c'est indiqué dans la délibération, et c'est la seule délibération qu'on a reçue. »

Monsieur le Président : « Ce n'est pas la proposition qui est faite et qui est soumise au vote. Cette proposition qui est soumise au vote, c'est une proposition qui est issue de l'ensemble des discussions et qui est une proposition intermédiaire entre la proposition initiale et les propositions qui ont été faites au cours de la journée et de la veille et de vendredi dernier. C'est une proposition équilibrée où vous avez huit personnes qui représentent ce qu'on peut appeler la majorité et huit personnes issues d'autres sensibilités. Par rapport au précédent mandat, vous avez quatre places supplémentaires. Je pense qu'on est très au-dessus de ce qui était le cas il y a encore un mois. »

Alexandra GABORIAU : « J'entends ce que vous dites, mais il n'empêche que la délibération n'est pas réglementaire. On a un droit d'information avec la note de synthèse qui est réglementaire, c'est cinq jours avant. On a une délibération qui dit un membre par commune. Ce n'est pas réglementaire d'y revenir maintenant. »

Monsieur le Président : « Il n'y a pas de modification substantielle, il y a une précision qui est apportée sur la délibération. Cette délibération est tout à fait réglementaire et, bien sûr, ça a été vérifié par les services. »

Alexandra GABORIAU : « Non. Un par commune, c'est ce qui est affiché dans la délibération, donc c'est ça la réglementation que vous nous avez proposée. Vous ne pouvez pas modifier en cours de route. »

Monsieur le Président : « Vous êtes sur un projet de délibération, l'exposé des motifs peut tout à fait évoluer avec des précisions apportées, comme d'ailleurs sur le contenu des listes qui, sur les tablettes, apparaissent vierges puisque n'était pas encore établie la liste ordonnée puisque c'était encore soumis à discussion aujourd'hui. Donc, c'est tout à fait réglementaire. Je vous propose qu'on passe au vote. Si vous souhaitez présenter une liste alternative, c'est tout à fait possible. Je vous propose qu'on passe à la première partie de la délibération sur la fixation de la composition du Conseil d'administration. Pour rappel, 16 élus, 16 personnalités représentatives du monde associatif avec un dépôt possible jusqu'au 23 avril. Je vous propose qu'on vote à main levée sur la composition du CIAS.

QUESTION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ PAR 23 VOIX POUR,
22 VOIX CONTRE : Monsieur Alex LONGUECHAUD, Monsieur Aurélien DOUILLARD, Madame Aude BIJSTRA-GRÉAUD, Monsieur David BÉLY, Madame Anne CLOÂTRE, Monsieur Alain OGER, Monsieur Manuel GUIBERT, Monsieur Jacky GODARD, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Pascal THIBAULT, Madame Lucette TRICHET, Monsieur Clément PLAULT, Madame Jacqueline TARDIVEL, Monsieur Malik ABDALLAH, Madame Nathalie GOSSELIN, Monsieur François CAUMEAU, Madame Sophie MONTALÉTANG, Monsieur Maximilien SCHNEL, Madame Annabelle PILLENIÈRE, Madame Alexandra GABORIAU, Monsieur Laurent FAVREAU, Madame Hélène GENDREAU.

Ensuite, on va passer à la deuxième partie de la délibération sur la désignation des membres élus avec la liste qui est présentée. Jacky GODARD, David BÉLY, Laurent FAVREAU, Lucette TRICHET, Alexandra GABORIAU, Clément PLAULT, Annabelle PILLENIÈRE, Sophie MONTALÉTANG, Angie LEBOEUF, Michelle GRELLIER, François GILET, Mme Cécile DREURE, qui pour rappel à la délégation Habitat, Élodie BARTHÉLÉMY, qui pour rappel est à la CAL de La Roche-sur-Yon, Sylviane BULTEAU, Véronique LIMOUSIN et Jeanne MIGNON.
Pour cette élection à bulletin secret, on constitue un bureau de vote, donc un président, un secrétaire, je propose que ça soit la secrétaire de séance, Cécile DREURE, et puis deux assesseurs. Je propose que ça soit Clément PLAULT, et Annabelle PILLENIÈRE. Pour rappel, il est proposé de maintenir le nombre d'administrateurs du CIAS sur le vote précédent à 32 membres, décomposé de la manière suivante : 16 représentants du Conseil communautaire à raison de 8 élus représentants de la majorité et 8 élus représentants d'autres sensibilités, de proposer à un organe représentatif de toutes les sensibilités qui laisse une large place au maire des communes membres, ce qu'on rappelait tout à l'heure, tout en laissant une représentativité des élus ayant en charge des délégations stratégiques telles que l'habitat et le handicap. »

Malik ABDALLAH : « Monsieur le Président, une petite question le temps du vote. Je pensais, c'est ce que vous avez dit l'année dernière, que pour qu'une délibération soit valide, il fallait qu'elle soit donnée physiquement. »

Monsieur le Président : « Je vous propose qu'on attende la fin des opérations de vote avant la question. »

- **PROCÈDE** aux opérations de vote à bulletins secrets ;

Nombre de votants : 45
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
Nombre de bulletins blancs : 8
Nombre de bulletins nuls : 13
Suffrages exprimés : 24
A obtenu : liste plurielle : 24 voix

Malik ABDALLAH : « C'était juste une question juridique. Sous les précédents mandats, les modifications de délibération étaient possibles, à condition que nous soyons tous d'accord, et on a régulièrement voté les libérations avec des modifications mineures à la demande de la majorité comme de l'opposition. Cependant, à chaque fois qu'il y a une modification superficielle d'une délibération, il devait y avoir ou bien une délibération sur tablette ou bien une délibération sur table, ce qui a toujours été le cas, quand nous avons eu une nouvelle délibération qui est arrivée ou bien une modification de délibération. Je suis assez étonné. Alors, est-ce que les règles ont changé ? Est-ce que ça veut dire qu'aujourd'hui, on peut voter sans délibération ? Parce qu'aujourd'hui, cette délibération, le vote qu'on a fait là, comme d'autres votes qu'on a fait d'ailleurs au dernier Conseil municipal, nous n'avons jamais eu de délibération et donc, on vote sur vos paroles et on n'a pas de texte, on n'a rien du tout à part quelques textes écrits au mur. J'aimerais juste savoir juridiquement si on a le droit aujourd'hui de voter des délibérations sans les avoir directement physiquement. »

Monsieur le Président : « On vous a répondu juste avant. La règle est qu'en effet, il faut un envoi, en plus de la convocation, 5 jours avant, soit du projet de note de synthèse, soit de la délibération. Le choix de la collectivité est de faire les deux. Il est tout à fait possible de modifier si elle reste dans l'objet de la délibération et d'apporter une précision, comme ça a été le cas sur la question du CIAS. Donc c'est tout à fait réglementaire. Je ne vais pas redire ce qu'on a déjà dit, mais la méthode qu'on a souhaitée, qui est une méthode de co-construction, fait qu'en effet, on n'était pas en capacité d'envoyer l'intégralité de la délibération pour des raisons d'ordre technique avant le vote. »

5 PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT : MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

Guy-Pierre SACHOT : Il est proposé au Conseil communautaire la création d'une commission consultative, au sens de l'article R.300-9 du code de l'urbanisme, susceptible d'apprécier la valeur des candidats dans l'hypothèse d'une gestion en mode concessif.
« La procédure d'attribution de la concession d'aménagement s'inscrit dans le cadre des articles L 300-4 et des articles R 300-4 et suivant du code de l'urbanisme, des articles R 3122-1 et suivant du code de la commande publique. L'État et les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics peuvent ainsi concéder la réalisation des opérations d'aménagement prévues par le présent Code à toute personne y ayant vocation.

À ce titre, le premier alinéa de l'article R 300-9 du Code de l'urbanisme dispose que, lorsque le concédant est une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales, l'organe délibérant désigne en son sein, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, les membres composant la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues préalablement à l'engagement de la négociation prévue à l'article 3124-1 du Code de la commande publique relative au contrat de concession.
Il est proposé que cette commission soit composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants. Par ailleurs, elle désigne la personne habilitée à engager ces discussions et à signer le traité de concession. Cette personne pourra recueillir l'avis de la commission à tout moment de la procédure. »

Monsieur le Président : « Là encore, pour préciser, on double la représentation d'élus d'une autre sensibilité par rapport à ce qui se faisait il y a un mois. »

Malik ABDALLAH : « J'avais souhaité intégrer cette commission, ça a été remonté. J'ai appris tout à l'heure que vous avez dit à Laurent FAVREAU que je ne pouvais pas siéger dans cette commission, donc je l'ai appris juste avant de venir ici. Est-ce que vous avez la raison du fait que je ne peux pas siéger dans cette commission qui traite notamment des zones d'aménagement économique ? »

Monsieur le Président : « Je pense que vous avez été informé à plusieurs reprises. Il y avait également eu cet échange sur le Conseil municipal de La Roche-sur-Yon et il y avait un risque d'incompatibilité par rapport à votre activité professionnelle. »

Malik ABDALLAH : « Est-ce que vous pouvez m'expliquer l'incompatibilité avec des zones d'activité économique ? »

Monsieur le Président : « Je pense que ça vous a été expliqué par la direction. »

Malik ABDALLAH : « Non, il y a deux choses différentes. Ici, il s'agit uniquement d'économie. C'est les zones d'aménagement économie. »

Monsieur le Président : « Je vous rappelle, M. ABDALLAH, que lors du précédent Conseil communautaire, on a voté la charte anticorps sur la charte anticorruption. Il y a un certain nombre d'alertes qui ont été faites aussi en 2023 lors du rapport de la chambre régionale des comptes sur les risques de conflit d'intérêts et que le déport sur cette structure-là paraît plus raisonnable au vu des éléments qui ont été donnés à l'administration. C'est un choix qui est fait et qui vous est proposé ce soir et c'est aussi pour vous protéger par rapport au risque potentiel. Je pense que ce n'est pas le lieu ce soir pour discuter de ça. C'est un échange que vous devez avoir directement avec les services juridiques de la collectivité. »

Malik ABDALLAH : « Alors, désolé, c'est le lieu parce que je l'ai appris juste avant le Conseil, sinon j'aurais évidemment fait d'une manière différente, comme je l'ai fait au Conseil municipal. Ici, il s'agit d'une délibération sur les concessions d'aménagement. L'Agglomération ne gère que les concessions d'aménagement d'activité économique. Peut-être que vous avez confondu sur l'objet de cette délibération, ça ne concerne aucunement l'habitat, l'urbanisme, etc. On est sur l'économie, donc j'aurais juste voulu savoir pour quelle raison je ne pouvais pas siéger dans une mission économie alors qu'il m'a été demandé de siéger dans les commissions liées à l'économie. »

Monsieur le Président : « Je viens de vous l'exprimer. Il y a une alerte qui a été faite par rapport à certains points de risque d'incompatibilité. Vous avez un rendez-vous qui est prévu avec les services. Si, dans le cadre de ce rendez-vous, l'analyse démontre qu'il n'y a pas de risque de conflit d'intérêts, à ce moment-là, vous pourrez être réintégré lors d'un prochain vote. »

Sophie MONTALÉTANG : « Votre logique fait état d'une présomption de conflit d'intérêts sans aucune raison évoquée. La logique, c'est de le laisser siéger dans la commission et une fois l'étude juridique faite, on change la composition. Mais là, vous inversez le principe sans évoquer une seule raison, aucun motif. Il s'agit des zones d'activité économique. »

Monsieur le Président : « C'est votre analyse, ça n'est pas la nôtre et on a plutôt un raisonnement inverse, c'est le principe de précaution et s'il est proposé que M. ABDALLAH ne figure pas dans la liste des titulaires ou des suppléants de cette commission, c'est que les raisons sont fondées. Et donc, je laisserai M. ABDALLAH en discuter directement avec les services concernés.
Je vous propose qu'on passe au vote qui va se dérouler en deux étapes. La première est sur la composition, donc ce sera un vote à main levée pour la création de cette commission de manière permanente, et ce, pour la durée du mandat. Ensuite, il y a la question de la désignation des membres qui sont présentés sur l'écran, membres de la commission consultative dans le cadre des procédures de concession d'aménagement. Je vous propose qu'on puisse

C

se prononcer également par un vote à main levée avec une liste plurielle. Celle-ci étant composée en tant que titulaires de Delphine BERTHELOT, Cécile DREURE, Etienne FORT, Hélène GENDREAU, Clément PLAULT et en tant que suppléants de Elodie BARTHELEMY, François GILET, Claire MAURIAT, Aurélien DOUILLARD, Lucette TRICHET. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR 45 VOIX POUR,

6 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU SYDEV

Étienne FORT : Il est proposé au Conseil communautaire de désigner ses représentants au comité syndical du SYDEV ainsi qu'à la commission consultative de coordination des politiques énergétiques.
« Le syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée, SYDEV, est un syndicat mixte, fermé, composé de l'ensemble des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, EPCI, de Vendée. Son organe délibérant, le comité syndical, est constitué des représentants désignés directement et par délibération par les EPCI et de la commune de l'Île d'Yeu, un délégué titulaire pour chaque EPCI et un délégué titulaire pour la commune de l'Île d'Yeu, et par les délégués élus par chaque comité territorial de l'énergie, CTE, parmi les représentants des communes désignées par délibération. Chaque Communauté de communes ou d'Agglomération doit donc désigner un délégué titulaire pour la représenter au comité syndical du SYDEV. Par ailleurs, en application de l'article 2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales, le SYDEV a constitué une commission consultative de coordination des politiques énergétiques, 3 CPE.
Cette commission a pour objet de coordonner les actions du SYDEV et des EPCI à fiscalité propre dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leur politique d'investissement, faciliter l'échange de données. Cette commission comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des EPCI. Cette commission est présidée par le président du syndicat ou son représentant et se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son président ou de la moitié, au moins, de ses membres. Il est proposé de désigner un délégué titulaire au comité syndical et un délégué titulaire à la commission consultative de coordination des politiques énergétiques. Le SYDEV préconise de désigner le même représentant pour le comité syndical et la commission consultative de coordination des politiques énergétiques. »

David BÉLY : « Je veux juste dire que je vais être candidat parce que j'ai laissé ma place à La Ferrière à un adjoint qui était très motivé et je misais sur l'Agglomération pour pouvoir intégrer le comité syndical. Donc je vais être logique jusqu'au bout, je fais acte de candidature. »

Concernant la candidature de Monsieur Étienne FORT :
24 VOIX POUR : Madame Michelle GRELLIER, Monsieur Patrice GABORIT, Madame Isabelle CAMAND, Monsieur François GILET, Madame Cécile DREURE, Madame Angie LEBOEUF, Madame Jacqueline TARDIVEL, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Ninon GRÉAU, Monsieur Pascal GAUTIER, Madame Véronique LIMOUSIN, Monsieur Étienne FORT, Madame Jeanne MIGNON, Monsieur Fabrice ORDONNEAU, Madame Delphine BERTHELOT, Monsieur Julien GAUVRIT, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Nicolas HÉLARY, Madame Claire MAURIAT, Monsieur Guy-Pierre SACHOT, Madame Sylviane BULTEAU, Monsieur Hocine RAFAÏ, Madame Mauricette GAUTIER, Monsieur Romain CHEVILLON ;

Concernant la candidature de Monsieur David BÉLY :
21 VOIX POUR : Monsieur Laurent FAVREAU, Monsieur Jacky GODARD, Madame Alexandra GABORIAU, Monsieur Manuel GUIBERT, Madame Annabelle PILLENIÈRE, Monsieur Pascal THIBAULT, Monsieur François CAUMEAU, Madame Nathalie GOSSELIN, Monsieur Malik ABDALLAH, Monsieur David BÉLY, Madame Sophie MONTALÉTANG, Monsieur Maximilien SCHNEL, Monsieur Alex LONGUECHAUD, Madame Hélène GENDREAU, Madame Aude BIJSTRA-GRÉAUD, Monsieur Aurélien DOUILLARD, Madame Anne CLOÂTRE, Monsieur Alain OGER, Madame Catherine PAVAGEAU, Madame Lucette TRICHET, Monsieur Clément PLAULT ;

- **DÉCIDE** de proclamer Étienne FORT, élu à la majorité, comme représentant au comité syndical du SYDEV ;
- **DÉCIDE** de proclamer Étienne FORT, élu à la majorité, comme représentant à la commission consultative de coordination des politiques énergétiques du SYDEV.

7 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS YON ET VIE

Guy-Pierre SACHOT : Il est proposé au Conseil communautaire de désigner 32 nouveaux membres conformément aux statuts de ce syndicat.
« La répartition de ces 32 membres s'établit comme suit : 19 représentants de la Ville de La Roche-sur-Yon, 13 représentants des autres communes membres de La Roche-sur-Yon Agglomération. »

Monsieur le Président : « Je vais vous lister les membres proposés sur une liste également plurielle. Romain BOSSIS, Sylviane BULTEAU, Delphine BERTHELOT, Guy-Pierre SACHOT, Étienne FORT, Martine CHANTECAILLE, Nicolas HELARY, Fabrice ORDONNEAU, Florian CHIFFOLEAU, Hortense CHEVALIER, Élodie BARTHELEMY, Claire MAURIAT, Ninon GREAU, Romain CHEVILLON, Jeanne MIGNON, Sophie MONTALÉTANG, Maximilien SCHNEL, Nathalie GOSSELIN, François CAUMEAU, Michelle GRELLIER, Patrice GABORIT, Angie LEBOEUF, François GILET, Alexandra GABORIAU, Pascal THIBAULT, Lucette TRICHET, Clément PLAULT, Annabelle PILLENIÈRE, Manuel GUIBERT, Aude BIJSTRA-GRÉAUD, Laurent FAVREAU et David BELY. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR 45 VOIX POUR,

8 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE VENDÉE EAU

Sort de la Salle du conseil : Madame Ninon GRÉAU.

Étienne FORT : Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection de ses représentants au sein du Syndicat Mixte Vendée Eau.
« Le Conseil communautaire de La Roche-sur-Yon Agglomération s'est installé le 4 avril dernier suite au renouvellement des conseils municipaux. Les statuts des syndicats mixtes Vendée Eau prévoient à l'article 6.2.1 que chaque EPCI à fiscalité propre adhérant est représenté au sein du comité syndical par des délégués désignés dans les conditions suivantes. Vous avez là le nombre de représentants par nombre d'habitants. Pour ce qui nous concerne, 6 délégués pour les EPCI dont la population totale INSEE est supérieure à 95 000 habitants. La commune de l'Île d'Yeu est représentée par un délégué. Le nombre des membres ainsi calculés est figé au jour de l'installation du comité syndical pour la durée du mandat, sauf modification du périmètre d'un ou de plusieurs EPCI au cours du mandat. Ainsi, La Roche-sur-Yon Agglomération est représentée au sein du comité syndical de Vendée Eau par six délégués titulaires et trois délégués suppléants, puisque la population totale INSEE s'établit à 103 252 habitants, avec une référence au 1er janvier 2026.
Il est donc proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection de six délégués titulaires et de trois délégués suppléants au sein du syndicat mixte Vendée Eau.
M. le Président propose les candidats suivants. En titulaires, Romain BOSSIS, Claire MAURIAT, François GILET, Étienne FORT, Pascal THIBAULT, Manuel GUIBERT, et les trois suppléants, Nicolas HÉLARY, Michelle GRELLIER, Aurélien DOUILLARD. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR 44 VOIX POUR,
1 élu ne prend pas part au vote : Madame Ninon GRÉAU.
Revient dans la Salle du Conseil : Madame Ninon GRÉAU.

9 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE TRIVALIS

Étienne FORT : Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection de ses représentants au sein du Syndicat Mixte Trivalis.
« La Roche-sur-Yon Agglomération est membre du syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée Trivalis. Trivalis est administré par un organe délibérant, le comité syndical, constitué des délégués des établissements publics de coopération intercommunale, des syndicats mixtes et de la commune membre.

Ces délégués sont élus par les assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale, des syndicats mixtes et de la commune membre, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur. Suite au renouvellement général des Conseils municipaux, il appartient à chaque membre de procéder à l'élection de ses délégués pour siéger au sein du comité syndical de Trivalis. Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale, avec ou sans fiscalité propre, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. En application des statuts, La Roche Agglomération doit être représentée à ce comité syndical par 7 délégués titulaires et par 7 délégués suppléants, appelés à siéger avec voix délibératives en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.
Le président propose les candidats suivants. En titulaires, Étienne FORT, Claire MAURIAT, Nicolas HÉLARY, Ninon GREAU, Patrice GABORIT, François CAUMEAU, Alexandra GABORIAU. Et aux membres suppléants, Hocine RAFAÏ, Élodie BARTHELEMY, François GILET, Angie LEBOEUF, Michelle GRELLIER, Annabelle PILLENIÈRE et Anne CLOATRE. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR 45 VOIX POUR,

10 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITÉS

Angie LEBOEUF : Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection de son représentant au sein du Syndicat Mixte e-Collectivités.
« Permettez-moi, Monsieur Le Président, ce n'est pas écrit dans la délibération, mais pour nos nouveaux collègues élus, de leur indiquer que le syndicat mixte e-collectivités est un opérateur public de services numériques, dont le cœur de métier est l'administration électronique. D'ailleurs, c'est le système qui a été utilisé ce soir pour vous convoquer à ce Conseil d'Agglomération. Mais ce système de plateforme électronique Pléïade qui a été utilisé, c'est également un parafeur électronique, les flux de trésorerie qui sont envoyées directement, la publication également des marchés publics. Donc c'est beaucoup de services.
Conformément au statut du syndicat mixte, le comité syndical se compose d'un collège de communes, représenté par dix délégués titulaires et dix délégués suppléants, d'un collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, avec 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants, d'un collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux avec 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, d'un collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région avec 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants, des départements avec un délégué titulaire et un délégué suppléant, de la région des Pays de la Loire avec un délégué titulaire et un délégué suppléant. Il est donc proposé à La Roche-sur-Yon Agglomération de procéder à l'élection de son représentant.
Monsieur le Président vous propose ma candidature (Angie LEBOEUF), parce que e-collectivités, ce sont également des logiciels en mode SaaS sur l'ensemble des métiers de la collectivité, de la gestion financière à la gestion de la population, en passant par les ressources humaines et également la gestion de l'enfance. Ce sont également les formations au logiciel Berger-Levrault que nous utilisons, pour la plupart, beaucoup dans nos communes et dans le cadre du lien avec ma délégation au personnel. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR 45 VOIX POUR,

11 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE RÉALISATION DU CENTRE UNIVERSITAIRE DÉPARTEMENTAL DE LA ROCHE-SUR-YON

Sort de la Salle du conseil : Monsieur Romain CHEVILLON.

Patrice GABORIT : Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection de ses représentants au sein du Syndicat Mixte de Réalisation du Centre Universitaire Départemental de La Roche-sur-Yon.
« Suite au renouvellement général des Conseils municipaux et communautaires, il appartient à La Roche-sur-Yon Agglomération de procéder à l'élection de ses délégués pour siéger au comité syndical du syndicat mixte de réalisation du centre universitaire départemental de La Roche-sur-Yon. La Roche-sur-Yon Agglomération doit être représentée à ce comité syndical par trois délégués titulaires et par trois délégués suppléants. Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à ses désignations.

M. le Président propose les titulaires suivants : Patrice GABORIT, Guy-Pierre SACHOT, Annabelle PILLENIÈRE, et en suppléants Isabelle CAMAND, Cécile DREURE, Jacky GODARD. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR 44 VOIX POUR,
1 élu ne prend pas part au vote : Monsieur Romain CHEVILLON.

12 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CENTRE UNIVERSITAIRE DÉPARTEMENTAL DE LA ROCHE-SUR-YON

Patrice GABORIT : Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection de ses représentants au sein du Syndicat Mixte de Gestion du Centre Universitaire Départemental de La Roche-sur-Yon.
« Suite au renouvellement général des Conseils municipaux et des Conseils communautaires, il appartient à La Roche-sur-Yon Agglomération de procéder à l'élection de ses délégués pour siéger au comité syndical du syndicat mixte de gestion du centre universitaire départemental de La Roche-sur-Yon. La Roche-sur-Yon Agglomération doit être représentée à ce comité syndical par trois délégués titulaires et par trois délégués suppléants. Il est donc proposé au Conseil communautaire de procéder à ses désignations. »

Monsieur le Président : « La liste proposée : Patrice GABORIT, Guy-Pierre SACHOT, Annabelle PILLENIÈRE pour les titulaires et Isabelle CAMAND, Cécile DREURE et Jacky GODARD pour les suppléants. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR 44 VOIX POUR,
1 élu ne prend pas part au vote : Monsieur Romain CHEVILLON.
Revient dans la Salle du conseil : Monsieur Romain CHEVILLON.

13 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DES MARAIS, DE LA VIE, DU LIGNERON ET DU JAUNAY

Laurent FAVREAU : Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection de ses représentants au sein du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.
« Je vous félicite par rapport à cette délibération, ô combien importante, sur les représentants à ce syndicat qui nous permet d'avoir une vision sur ce qui peut se passer sur le schéma d'aménagement de la gestion des eaux, le SAGE, du bassin de Vie et du Jaunay. Cette délibération doit nous permettre de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger à cette instance. Seule chose dont je suis surpris, c'est que là vous me demandez d'être titulaire. Par contre, les deux autres syndicats, vous y mettez Étienne FORT. Alors c'est bien, parce que ça correspond au territoire, et c'est ce que je vous ai demandé, M. Le Président. Il semblait que ceux qui savent le mieux représenter leur territoire, ce soient les élus qui y habitent. Donc l'un sur les deux autres, nous vous ferons des propositions en temps venu, mais c'est vrai que la cohérence, on a du mal à la trouver, et puis comme je l'ai précisé à votre directeur de cabinet, c'est qu'il manque certainement le syndicat du Lay. Puisqu'il y a aussi un autre syndicat qui concerne encore un peu plus La Roche-sur-Yon. »

Monsieur le Président : « Alors, Laurent FAVREAU et Étienne FORT en titulaires et en suppléants, Pascal THIBAULT et Claire MAURIAT. Et on précise que nous ne sommes pas représentés au syndicat du Lay, donc on n'aura pas de membres dans ce syndicat, a priori en ce qui concerne l'Agglomération de La Roche-sur-Yon. Peut-être sur d'autres territoires, mais ce n'est pas notre cas. Je vous laisse terminer la présentation de la délibération. »

Laurent FAVREAU : « Donc en titulaires, nous nous retrouvons avec Laurent FAVREAU et Étienne FORT et en suppléant Pascal THIBAULT et Claire MAURIAT. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR 45 VOIX POUR,

14 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE AUZANCE, VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS

Étienne FORT : Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection de ses représentants au sein du Syndicat Mixte Auzance, Vertonne et Cours d'Eau Côtiers.
« Suite au renouvellement général des Conseils municipaux et des Conseils communautaires, il appartient à La Roche-sur-Yon Agglomération de procéder à l'élection de ses délégués pour siéger au comité du syndicat mixte. La Roche-sur-Yon Agglomération doit être représentée par un délégué titulaire et par un délégué suppléant. Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à cette désignation.
Monsieur le Président propose les candidats suivants : titulaires, Étienne FORT, je suis donc intéressé, M. FAVREAU, et Mme Michelle GRELLIER. »

Monsieur le Président : « Y a-t-il d'autres candidatures ou des demandes d'intervention pour siéger dans ce magnifique syndicat ? »

Alex LONGUECHAUD : « Je me porte candidat et mon suppléant sera Malik ABDALLAH. »

Concernant la candidature de Monsieur Étienne FORT et Madame Michelle GRELLIER :
PAR 23 VOIX POUR : Madame Michelle GRELLIER, Monsieur Patrice GABORIT, Madame Isabelle CAMAND, Monsieur François GILET, Madame Cécile DREURE, Madame Angie LEBOEUF, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Ninon GRÉAU, Monsieur Pascal GAUTIER, Madame Véronique LIMOUSIN, Monsieur Étienne FORT, Madame Jeanne MIGNON, Monsieur Fabrice ORDONNEAU, Madame Delphine BERTHELOT, Monsieur Julien GAUVRIT, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Nicolas HÉLARY, Madame Claire MAURIAT, Monsieur Guy Pierre SACHOT, Madame Sylviane BULTEAU, Monsieur Hocine RAFAÏ, Madame Mauricette GAUTIER, Monsieur Romain CHEVILLON ;

Concernant la candidature de Messieurs Alex LONGUECHAUD et Malik ABDALLAH :
PAR 22 VOIX POUR : Monsieur Laurent FAVREAU, Monsieur Jacky GODARD, Madame Alexandra GABORIAU, Monsieur Manuel GUIBERT, Madame Annabelle PILLENIÈRE, Monsieur Pascal THIBAULT, Monsieur François CAUMEAU, Madame Nathalie GOSSELIN, Monsieur Malik ABDALLAH, Monsieur David BÉLY, Madame Sophie MONTALÉTANG, Monsieur Maximilien SCHNEL, Monsieur Alex LONGUECHAUD, Madame Hélène GENDREAU, Madame Aude BIJSTRA-GRÉAUD, Monsieur Aurélien DOUILLARD, Madame Anne CLOÂTRE, Monsieur Alain OGER, Madame Catherine PAVAGEAU, Madame Lucette TRICHET, Monsieur Clément PLAULT, Madame Jacqueline TARDIVEL ;

- **DÉCIDE** de proclamer élus à la majorité comme représentants au Comité Syndical du Syndicat Mixte Auzance, Vertonne et Cours d'Eau Côtiers : Monsieur Étienne FORT et Madame Michelle GRELLIER.

15 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE GRAND LIEU

Étienne FORT : Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection de ses représentants au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant de Grand Lieu.
« Suite au renouvellement général des Conseils municipaux et des Conseils communautaires, il appartient à La Roche Agglomération de procéder à l'élection de ses délégués pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de Grand Lieu. La Roche-sur-Yon Agglomération doit être représentée à ce comité syndical par deux délégués titulaires et par deux délégués suppléants.
Monsieur le Président propose les candidatures suivantes, Étienne FORT en titulaire et Claire MAURIAT en suppléante. »

Monsieur le Président : « Je vous rappelle que Étienne FORT est sixième vice-président en charge des questions de transition écologique, de gestion de l'eau, d'agriculture. C'est donc tout à fait cohérent qu'il puisse prétendre assiéger au sein de ce syndicat où il y a de forts enjeux, notamment sur la question de la préservation de la qualité de l'eau sur les bassins versants. »

Alain OGER : « Monsieur le Président, je me présente aussi comme titulaire et mon suppléant sera Laurent FAVREAU. »

Concernant la candidature de Monsieur Étienne FORT et Madame Claire MAURIAT :
PAR 23 VOIX POUR : : Madame Michelle GRELLIER, Monsieur Patrice GABORIT, Madame Isabelle CAMAND, Monsieur François GILET, Madame Cécile DREURE, Madame Angie LEBOEUF, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Ninon GRÉAU, Monsieur Pascal GAUTIER, Madame Véronique LIMOUSIN, Monsieur Étienne FORT, Madame Jeanne MIGNON, Monsieur Fabrice ORDONNEAU, Madame Delphine BERTHELOT, Monsieur Julien GAUVRIT, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Nicolas HÉLARY, Madame Claire MAURIAT, Monsieur Guy Pierre SACHOT, Madame Sylviane BULTEAU, Monsieur Hocine RAFAÏ, Madame Mauricette GAUTIER, Monsieur Romain CHEVILLON ;

Concernant la candidature de Messieurs Alain OGER et Laurent FAVREAU :
PAR 22 VOIX POUR : Monsieur Laurent FAVREAU, Monsieur Jacky GODARD, Madame Alexandra GABORIAU, Monsieur Manuel GUIBERT, Madame Annabelle PILLENIÈRE, Monsieur Pascal THIBAULT, Monsieur François CAUMEAU, Madame Nathalie GOSSELIN, Monsieur Malik ABDALLAH, Monsieur David BÉLY, Madame Sophie MONTALÉTANG, Monsieur Maximilien SCHNEL, Monsieur Alex LONGUECHAUD, Madame Hélène GENDREAU, Madame Aude BIJSTRA-GRÉAUD, Monsieur Aurélien DOUILLARD, Madame Anne CLOÂTRE, Monsieur Alain OGER, Madame Catherine PAVAGEAU, Madame Lucette TRICHET, Monsieur Clément PLAULT, Madame Jacqueline TARDIVEL ;

- **DÉCIDE** de proclamer élus à la majorité comme représentants au comité syndical Syndicat Mixte du Bassin Versant de Grand Lieu : Monsieur Étienne FORT et Madame Claire MAURIAT

16 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE (SAEML) ORYON

François GILET : « Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection de ses sept représentants à la SAEML ORYON.
« J'en profite pour saluer la présidente sortante d'ORYON qui est dans le public avec nous, Françoise RAYNAUD. Vous savez qu'à la suite des élections, nous devons renouveler les membres du Conseil d'administration de la SAEML ORYON qui, pour l'Agglomération, sont représentés par 7 postes d'administrateurs sur les 18 que comporte le Conseil d'administration d'ORYON, que La Roche Agglomération pourra bien évidemment solliciter la présidence de la société par le biais de ses représentants habilités à cet effet.
Je vous propose de vous donner lecture effectivement des noms des administrateurs qui vous sont proposés pour y siéger, donc François GILET, Delphine BERTHELOT, Guy-Pierre SACHOT, Michelle GRELLIER, Nicolas HELARY, Angie LEBOEUF et Lucette TRICHET, que Monsieur le Président vous propose également la candidature comme représentant auprès des assemblées générales de la société ORYON, Guy-Pierre SACHOT. »

Laurent FAVREAU : « Je suis encore là très surpris, Monsieur le Président, puisque quand on en avait échangé, on a aussi proposé trois noms. Et vous m'aviez fait part de votre interrogation par rapport, effectivement, peut-être d'en inclure un deuxième, et vous souhaitiez, il me semble, que ce soit des vice-présidents qui siègent au sein du comité ORYON. Et à la lecture des noms, eh bien, Monsieur Nicolas HELARY, à ce que je sache, n'est pas vice-président de l'Agglomération. Par contre, dans les propositions que je vous avais faites, et en accord avec Clément (PLAULT), c'était de pouvoir proposer Clément PLAULT dans cette candidature. La candidature de Clément (PLAULT) et de Lucette (TRICHET), c'était pour nous aussi la représentativité du travail que fait ORYON sur l'ensemble de l'Agglomération, l'ensemble de nos territoires. On est bien sur une société qui ne travaille pas seulement sur la Ville de La Roche-sur-Yon, mais bien sur l'ensemble des communes de l'Agglomération et il nous semblait intéressant de pouvoir compter aussi sur une représentativité un peu plus équilibrée comme vous le dites, sachant que dans la première proposition on avait même Cécile DREURE et François GILET qui étaient dans cette proposition. Monsieur GILET, je sais que vous aimez vous impliquer dans les débats d'ORYON, mais deux élus de Dompierre dans la représentativité, ça faisait un peu beaucoup. En plus, Monsieur Le Président, parce que je crois que Monsieur GILET, vous allez être fléché en plus Président d'ORYON. C'est ce qu'on avait vu dans certains documents. En tout cas, nous sommes relativement surpris et nous souhaitons, nous souhaiterions, mais je laisse Clément s'il veut s'exprimer sur le sujet, qu'à la place de Monsieur Nicolas HELARY, ça serait plus logique de retrouver Monsieur Clément PLAULT. »

Clément PLAULT : « Mon souhait qui aurait été d'intégrer cette commission au sein d'ORYON, je l'ai exprimé déjà en bureau quand on m'a proposé de prendre une vice-présidence, j'ai apprécié cette main tendue et j'avais exprimé mon envie de travailler au sein de l'économie de notre territoire. Je suis très content de pouvoir m'investir au niveau du tourisme, mais mon premier choix était bien ça et j'aurais été très content d'intégrer cette liste. »

François GILET : « Monsieur Le Président, effectivement, ce qui a présidé notamment à ce choix, c'est évidemment les délégations des vice-présidences qui sont celles qui sont liées aux missions qui sont celles d'ORYON, que vous connaissez évidemment tous et toutes très bien, que ce soit les questions d'habitat, de projet urbain, de développement économique et de dynamisation des cœurs de bourg, dont les uns et les autres peuvent bénéficier en termes d'accompagnement et de savoir-faire, de compétence de l'ensemble des équipes d'ORYON, et c'est d'ailleurs pour cela que prioritairement Cécile DREURE, vice-présidente à l'Habitat, avait été fléchée, et non pas pour avoir deux personnes de Dompierre-sur-Yon, mon cher Laurent, mais je me permets de le repréciser.
Et c'est aussi pour pouvoir permettre un bon équilibre et un juste équilibre entre la représentation de l'Agglomération et de la ville-centre que la proposition de Nicolas HÉLARY et de Lucette TRICHET a été formulée. »

Laurent FAVREAU : « François, quand tu parles de représentation de la Ville, je crois qu'il y a déjà trois sièges pour la Ville de La Roche, donc il ne faut pas aller chercher une autre fois sur ce terrain-là. C'est simplement que vous ne voulez pas nous donner. »

Les 7 administrateurs suivants sont proposés : François GILET, Delphine BERTHELOT, Guy-Pierre SACHOT, Michelle GRELLIER, Nicolas HELARY, Angie LEBOEUF et Lucette TRICHET.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR 23 VOIX POUR,
22 VOIX CONTRE : Monsieur Laurent FAVREAU, Monsieur Jacky GODARD, Madame Alexandra GABORIAU, Monsieur Manuel GUIBERT, Madame Annabelle PILLENIÈRE, Monsieur Pascal THIBAULT, Monsieur François CAUMEAU, Madame Nathalie GOSSELIN, Monsieur Malik ABDALLAH, Monsieur David BÉLY, Madame Sophie MONTALÉTANG, Monsieur Maximilien SCHNEL, Monsieur Alex LONGUECHAUD, Madame Hélène GENDREAU, Madame Aude BIJSTRA-GRÉAUD, Monsieur Aurélien DOUILLARD, Madame Anne CLOÂTRE, Monsieur Alain OGER, Madame Catherine PAVAGEAU, Madame Lucette TRICHET, Monsieur Clément PLAULT, Madame Jacqueline TARDIVEL ;

- **DÉCIDE** de désigner Monsieur Guy-Pierre SACHOT pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SAEML ORYON ;
- **AUTORISE** chaque représentant de La Roche-sur-Yon Agglomération à porter la candidature de la collectivité à la présidence du Conseil d'administration de la SAEML ORYON, et à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre, notamment la direction générale de la Société ;
- **AUTORISE** les représentants de La Roche-sur-Yon Agglomération à accepter toutes les fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le Conseil d'administration ou par son Président ;

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR 45 VOIX POUR,

- **AUTORISE** les administrateurs représentants de La Roche-sur-Yon Agglomération à percevoir de la SAEML ORYON, au titre de leurs fonctions, une rémunération annuelle d'un montant maximum de 13 500 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR 45 VOIX POUR,

17 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS A LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE (SAEML) VENDÉE EXPANSION

Delphine BERTHELOT : Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection de ses représentants au sein de la SAEML Vendée Expansion.
« La Roche-sur-Yon Agglomération, au regard des compétences et des territoires qu'elle a en gestion, est actionnaire de la SAEML, Société d'économie mixte locale Vendée Expansion. Vendée Expansion a pour objet d'intervenir pour ce qui concerne notamment la réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme, la réalisation d'opérations de construction, le développement du tourisme du territoire départemental. Les instances de la société, assemblée spéciale, Conseil d'administration, assemblée générale, sont pour partie composés d'élus représentant les collectivités locales et leurs groupements d'actionnaires. Il convient donc de désigner les représentations de La Roche-sur-Yon Agglomération au sein des instances de la SAEML Vendée Expansion, de désigner un membre titulaire et un membre suppléant afin de représenter La Roche-sur-Yon

Agglomération au sein de l'Assemblée générale de la SAEML Vendée Expansion, de désigner un membre de La Roche-sur-Yon Agglomération afin de représenter la Communauté d'Agglomération au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SAELM Vendée Expansion, d'autoriser le représentant de La Roche-sur-Yon Agglomération à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer toute fonction liée à la représentation au sein de la SAELM Vendée Expansion. Conformément à l'article 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités locales actionnaires devront délibérer sur le rapport écrit qu'il leur est soumis au moins une fois par an par leur représentant au Conseil d'administration ou à l'Assemblée spéciale.
Monsieur le Président propose les candidats suivants : Titulaire, Guy-Pierre SACHOT et suppléante, Delphine BERTHELOT. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR 45 VOIX POUR,

Monsieur le Président : « Je reviens juste deux minutes à la délibération précédente, sur ORYON puisqu'on a oublié de voter un point sur la question des indemnités pour le Conseil d'administration qui, dans les faits aujourd'hui, sont fléchés vers la présidence donc il est proposé comme pour la Ville de La Roche-sur-Yon d'avoir une baisse symbolique de 10 % des émoluments, de passer de 15 000 à 13 500 euros. Je vous propose d'autoriser les administrateurs représentants de La Roche-sur-Yon Agglomération à percevoir ORYON au titre de leur fonction une rémunération annuelle d'un montant maximum de 13 500 euros. On vote bien ici pour un montant maximum. Après, c'est le Conseil d'administration qui vote en son sein la répartition. Qui vote contre ? Une intervention Monsieur FAVREAU ? »

Laurent FAVREAU : « Juste une précision, c'est l'enveloppe pour l'ensemble des administrateurs ou c'est que pour quelques postes ? »

Monsieur le Président : « C'est l'enveloppe pour l'ensemble des administrateurs et, dans les faits aujourd'hui, il y a uniquement la présidence qui a cette indemnité, mais c'est des choses qui peuvent être amenées à évoluer. Ce qu'on a dit au dernier Conseil municipal de La Roche-sur-Yon, c'est qu'on pouvait tout à fait réfléchir aussi à terme à une diminution ou à une suppression de ces indemnités d'administrateurs. Et ça sera sur la table du prochain Conseil d'administration d'ORYON. »

18 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA SPL DESTINATION LA ROCHE-SUR-YON

Clément PLAULT : Il est proposé de désigner les représentants pour siéger au sein de la Société Publique Locale (SPL) « Destination La Roche-sur-Yon ».
« Par délibération n° 23 du Conseil communautaire du 17 décembre 2020, La Roche-sur-Yon Agglomération a approuvé la constitution de la Société Publique Locale « Destination La Roche-sur-Yon » et a désigné les mandataires représentant la Communauté d'Agglomération au sein du Conseil d'administration de la SPL. Pour rappel, la SPL Destination La Roche-sur-Yon a pour objet la gestion, l'animation, la promotion touristique et l'événementiel du territoire. Je me permettrai la liberté de dire « de nos territoires ». Par délibération n° 1 du 12 février 2026, il y a eu des petites modifications récemment, le Conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de la SPL afin d'assurer une représentation de l'ensemble des maires au sein du Conseil d'administration tout en gardant le rapport de proportionnalité entre les deux actionnaires c'est-à-dire la Ville et l'Agglomération. Désormais, le Conseil d'administration est composé de 18 membres, dont 13 à désigner parmi les membres du Conseil communautaire. Par ailleurs, cette même délibération prévoit une refonte du comité technique accompagnant le Conseil d'administration en application de l'article R133-19-1 du Code du tourisme. »

Monsieur le Président : « Il y a deux sous-délibérations. La désignation du représentant permanent des élus au sein de l'Assemblée générale des actionnaires. On propose que ce soit Delphine BERTHELOT qui occupe cette fonction. Et puis, la désignation des mandataires représentant à la Ville de La Roche-sur-Yon au sein du Conseil d'administration de la SPL et il est proposé une liste plurielle avec Lucette TRICHET, Alexandra GABORIAU, Angie LEBOEUF, Michelle GRELLIER, François GILET, Clément PLAULT, Alain OGER, Catherine PAVAGEAU, Aurélien DOUILLARD, Laurent FAVREAU, Manuel GUIBERT, Annabelle PILLENIERE et Delphine BERTHELOT. ».

- **FIXE** le nombre de membres représentant les professions et activités intéressées par le tourisme au sein du comité technique de la SPL Destination la Roche-sur-Yon, à savoir 8 personnes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR 45 VOIX POUR,

19 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA SAS ROCHE AGGLO ÉNERGIES

Étienne FORT : Il est proposé au Conseil communautaire de désigner les représentants de la collectivité au sein de la SAS Roche Agglo Énergie.
« Par délibération n° 11 du 5 avril 2022, il a été décidé de la création de la SAS de projet ROCHE AGGLO ÉNERGIES. Cette société résulte de la volonté commune de Vendée Énergie et de La Roche-sur-Yon Agglomération de développer des projets conjoints de production d'énergie renouvelable, et ce, afin de contribuer à la transition écologique des territoires.
Monsieur le Président propose les candidats suivants. Membre titulaire, moi-même, Étienne FORT. Membre suppléant, Monsieur Laurent FAVREAU. »

Laurent FAVREAU : « Évidemment, avec la délégation que vous m'avez accordée, je souhaite candidater sur le poste de titulaire et je crois qu'Aurélien va se positionner sur le poste de suppléant. »

Monsieur le Président : « Il y a deux candidatures, une première avec Étienne FORT en titulaire et Laurent FAVREAU en suppléant et une deuxième proposition avec Laurent FAVREAU en titulaire et Aurélien DOUILLARD en suppléant. »

Concernant la candidature de Messieurs Étienne FORT et Laurent FAVREAU :
PAR 23 VOIX POUR : Madame Michelle GRELLIER, Monsieur Patrice GABORIT, Madame Isabelle CAMAND, Monsieur François GILET, Madame Cécile DREURE, Madame Angie LEBOEUF, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Ninon GRÉAU, Monsieur Pascal GAUTIER, Madame Véronique LIMOUSIN, Monsieur Étienne FORT, Madame Jeanne MIGNON, Monsieur Fabrice ORDONNEAU, Madame Delphine BERTHELOT, Monsieur Julien GAUVRIT, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Nicolas HÉLARY, Madame Claire MAURIAT, Monsieur Guy Pierre SACHOT, Madame Sylviane BULTEAU, Monsieur Hocine RAFAÏ, Madame Mauricette GAUTIER, Monsieur Romain CHEVILLON ;

Concernant la candidature de Messieurs Laurent FAVREAU et Aurélien DOUILLARD :
PAR 22 VOIX POUR : Monsieur Laurent FAVREAU, Monsieur Jacky GODARD, Madame Alexandra GABORIAU, Monsieur Manuel GUIBERT, Madame Annabelle PILLENIÈRE, Monsieur Pascal THIBAULT, Monsieur François CAUMEAU, Madame Nathalie GOSSELIN, Monsieur Malik ABDALLAH, Monsieur David BÉLY, Madame Sophie MONTALÉTANG, Monsieur Maximilien SCHNEL, Monsieur Alex LONGUECHAUD, Madame Hélène GENDREAU, Madame Aude BIJSTRA-GRÉAUD, Monsieur Aurélien DOUILLARD, Madame Anne CLOÂTRE, Monsieur Alain OGER, Madame Catherine PAVAGEAU, Madame Lucette TRICHET, Monsieur Clément PLAULT, Madame Jacqueline TARDIVEL ;

- **DÉCIDE** de désigner les conseillers suivants, élus à la majorité : Étienne FORT et Laurent FAVREAU.

20 REMBOURSEMENT AUX ÉLUS DES FRAIS DE GARDE ET D'ASSISTANCE

Monsieur le Président : Il est proposé au Conseil d'approuver la mise en place du dispositif de remboursement par l'Agglomération des frais de garde et d'assistance des élus communautaires.
« C'est une délibération qui avait été proposée par les élus minoritaires de La Roche-sur-Yon pour le précédent Conseil municipal. La proposition est de mettre en place ce dispositif en cas de garde d'enfants, notamment pour les jeunes parents, ou en cas de situation de handicap au sein des familles. Il s'agit que la collectivité puisse accompagner et soutenir au niveau financier ces frais qui viendront, bien sûr, sur le delta non pris en charge par d'autres organismes, à savoir la CAF ou d'autres organismes qui pourraient apporter des aides financières. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR 45 VOIX POUR,

21 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET 2026

Michelle GRELLIER : Conformément aux articles L.5211-36 et L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il est présenté au Conseil Communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ainsi, il est proposé au Conseil de débattre de ce rapport.

« Le débat d'orientation budgétaire doit intervenir dans les deux mois du vote du budget, donc en amont. Ce soir, nous allons procéder à ce débat d'orientation budgétaire qui est somme toute particulier, car il faut rappeler qu'il a été largement préparé sous la précédente mandature et, du fait du report du calendrier budgétaire, il n'a pas été voté avant les élections. Aujourd'hui, il nous revient de voter ce budget sans l'avoir beaucoup travaillé, les délais étant très courts. Ce débat ne va pas s'étendre sur une perspective pluriannuelle. Ce sera le travail des prochains mois. Il reprend les engagements du mandat précédent, à savoir le pacte fiscal et financier, les aides à l'habitat et les investissements contractuels ou en cours. Autre aspect important de ce rapport d'orientation budgétaire, il montre une situation financière dégradée, avec des épargnes en forte diminution depuis 2023. Cette situation provient d'un contexte général, mais aussi de choix de gestion de la collectivité. Un travail approfondi avec les services et un audit financier nous permettront de mieux appréhender la situation des comptes et de nous projeter sur le présent mandat.

Je vous propose de suivre les diapositives telles qu'elles vous ont été présentées, de manière assez classique. Le cadre de l'élaboration budgétaire 2026 est celui-ci, à savoir une croissance mondiale encore faible, on est sur des niveaux de 3,3 %. Concernant la France, on est sur un rapport de 1,2 % niveau croissance. Un contexte relativement morose pour l'économie française puisque la croissance du PIB est autour de 1 %. Les dépenses de consommation des ménages vont évoluer autour de 1,1 %. L'inflation sera de l'ordre de 1,4 %. Et on a toujours des chiffres au niveau de la dette publique très élevée. Concernant le déficit, on est autour de 4,8 % du PIB et la dette publique, quant à elle, atteint 118,5 % du PIB, selon les prévisions de l'INSEE. Notre stratégie budgétaire s'appuie sur des outils et structures de gestion. Les hypothèses d'évolution de crédit, de dépenses et de recettes sont projetées jusqu'en 2028, ce qui permet d'évaluer a priori toutes les évolutions du budget proposé au vote. Cet exercice permet notamment d'examiner et de maîtriser pour les années à venir un niveau d'épargne nette à renforcer, l'évolution des dépenses de fonctionnement encore marquée pour l'année 2026 par l'impact sur les dépenses de fonctionnement de l'inflation, un niveau d'endettement et le coût de frais financiers dans un contexte de remontée des taux d'intérêt. Enfin, toujours une optimisation de recherche de financement grâce à un service dédié au sein de la direction des finances. À noter, un taux de subvention de l'ordre de 16 % fin 2024 contre 25 % fin 2022, donc une diminution des subventions.

Le poids des contraintes extérieures. Nous avons bien sûr ce contexte de guerre, guerre en Ukraine, guerre au Moyen-Orient, la flambée des coûts d'énergie et une reprise probable de l'inflation. Les conséquences pour notre budget : une hausse des coûts du fluide avec une charge doublée en 2021 et 2023 et l'émergence d'une dépense annuelle nouvelle de l'ordre de 1 M€ par an. On ne reviendra pas au coût de l'énergie qu'on a connu avant 2021. On a aussi la hausse des dépenses d'assurance des personnes, que ce soit la prévoyance et l'assurance statutaire, mais aussi pour les biens. La hausse des dépenses de personnel depuis 2021 du fait des décisions de l'État, mais aussi de la collectivité. Une dynamique des bases fiscales largement en baisse. Et comme je disais tout à l'heure, des subventions qui ont fortement diminué.

Pour 2026, il est proposé les mesures suivantes impactant la section de fonctionnement. S'agissant des recettes, stabilité des taux d'imposition. Pour la fiscalité directe, on a une évolution des bases de la taxe foncière bâtie de 1,5 %. S'agissant de la fiscalité indirecte, la part de la TVA nationale reversée est en légère augmentation, 0,22 %. La fiscalité économique, une évolution des bases de la CFE de 4 % et quasi-stabilité pour la compensation de CVAE en 2026 également. Les dotations, une hausse d'environ 7 % de la dotation d'intercommunalité en 2026, mais une baisse de 3,5 % pour la dotation de compensation tenant compte des écrêtements liés à la péréquation.

Pour les dépenses, les charges à caractère général, il sera proposé une stabilité par rapport au réalisé de 2025. Les charges de personnel, il conviendra de tenir compte des mesures nationales actées en 2024 et des décisions de la collectivité. La prise en compte des mesures du projet de loi de finances pour 2026, on reverra ça tout à l'heure. Les charges financières calculées au taux d'intérêt de 3,5 % à compter de 2026. Sur ce document, vous voyez l'évolution des épargnes de la collectivité. Ce qui est frappant, c'est l'évolution depuis 2023 où l'épargne brute et l'épargne nette descend de manière très forte, car en 2023, on est à une épargne brute de l'ordre de 11 M€, 10 M€ en 2024, 9 M€ en 2025, et le projet pour 2026 est de 7 M€.

L'encours de la dette, vous voyez son évolution, elle est projetée pour fin 2026 autour de 63 M€, à peu près au même niveau que l'année précédente, 2025, avec un ratio de désendettement de 8,92 années, donc tout près de neuf années. Là aussi, une dégradation de la situation financière. Je vous propose de regarder les différentes recettes concernant la fiscalité directe. Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2026 au même niveau que ceux de 2025. Concernant les bases fiscales, l'actualisation votée par la loi de finances est de l'ordre de 0,8 %. Et enfin, le dernier aspect important sur la fiscalité directe, c'est l'évolution de la cotisation foncière des entreprises, qui enregistre une augmentation de 3,57 %, soit environ 440 000 €. La répartition de notre fiscalité directe, qui représente un produit total de 20 M€, c'est la cotisation foncière des entreprises qui constitue la plus grosse part avec 64 %.

Ensuite, la taxe foncière sur le bâti qui représente 32 %. L'évolution de la fiscalité entre l'estimation de 2025 et ce qui est projeté pour 2026. Sachant que, compte tenu du calendrier que nous avons en avril, nous avons déjà les évaluations données par la DGFiP sur le produit fiscal des différentes taxes. La cotisation foncière des entreprises, 12 905 000 €, c'est la plus grosse part de notre fiscalité directe et ensuite, on voit la taxe foncière sur le bâti, 6,4 M€ pour un total de 20 045 000 € pour un estimatif de 2025 qui était autour de 19 469 000 €. Donc là, plutôt une évolution positive de l'ordre de 570 000 €. Ensuite, vous avez les compensations fiscales qui seront cette année de 2 755 000 € au lieu de 3 221 000 € l'année précédente. On voit là une forte réduction sur la compensation de l'exonération des locaux industriels, tant en matière de CFE où on perd pratiquement 500 000 € et un peu aussi en taxes foncières, mais dans une moindre proportion. La fiscalité indirecte. Ce qui est intéressant de voir sur ce tableau, c'est l'évolution du FPIC. Là aussi, on enregistre une baisse. On était à 1 835 000 € en 2025 et là, il sera inscrit un montant de 1 683 000 €. La fiscalité transférée. La taxe sur les surfaces commerciales, on aura un montant pratiquement équivalent à celui qui a été notifié en 2025, soit un montant de 2 400 000 €. L'IFER, la position sur les entreprises de réseau est en augmentation. On passe de 673 000 € à 748 000 €, du fait sûrement de plus nombreuses installations dans le domaine photovoltaïque et autres. Le fonds national de garantie individuelle de ressources est stable. Et enfin, la dernière ligne. Là, on a une chute brutale pour ne pas dire une chute totale. On bénéficiait d'une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle qui, l'année dernière, était encore de l'ordre de 950 000 € et cette année, c'est complètement supprimé. Concernant les concours financiers de l'État, et notamment la dotation globale de fonctionnement, on a deux volets. La dotation d'intercommunalité constate une hausse de 163 000 €. Par contre, la dotation de base prévoit une baisse de 261 000 €. Globalement, nous avons là aussi une baisse de nos recettes de près de 100 000 €. S'agissant des charges de fonctionnement, les charges à caractère général, il est prévu d'inscrire au budget une somme de 12 350 000 €, équivalente aux réalisations de l'année précédente.
Pour les charges de personnel, vous avez sur ce tableau l'évolution des effectifs. Fin 2025, nous sommes à 482 équivalents temps plein. La répartition de ces charges de personnel par catégorie hiérarchique. Nous avons la catégorie A qui représente 24 % des effectifs, la catégorie B 37 % et la catégorie C 37 %. Pour la répartition hommes-femmes, les femmes constituent 73 % de l'effectif, les hommes 27 %. La pyramide des âges, l'âge moyen des agents permanents est de 46 ans. L'évolution des dépenses de personnel. Les dépenses de personnel sont bien sûr un élément très important de notre composante de dépenses. On est à 28 730 000 € cette année pour 28 M€ au budget précédent. Concernant l'évolution des dépenses de personnel, il sera proposé une inscription supérieure de l'ordre de 900 000 € par rapport à 2025. Elle tient compte d'un certain nombre d'éléments, principalement la hausse de trois points des cotisations patronales versées à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, qui représente une dépense supplémentaire de 330 000 €. Cette hausse qui a commencé en 2025 aussi pour trois points se poursuivra jusqu'en 2028 pour un coût total sur quatre ans de 1 350 000 €. Deuxième point important d'évolution des dépenses de personnel, c'est tout ce qui tient aux promotions internes et avancements de grade et avancements d'échelon qui est chiffré à un montant de 160 000 €. Ensuite, vous avez 37 000 € liés à l'organisation des élections municipales, 25 000 € au titre de la prise en charge de 100 % de la prévoyance, 16 000 € au titre d'une augmentation des bénéficiaires du CIA et enfin, 6 000 € au titre de l'augmentation de la participation de la collectivité dans le financement des complémentaires santé. Autre type de charge de la collectivité, les reversements faits aux communes. L'agglo reverse à chaque commune les attributions de compensation, notamment en fonctionnement. L'évolution de ces attributions de compensation cette année est la suivante. Il y a eu une CLECT qui s'est réunie à deux reprises pour valider des transferts de compétences, notamment concernant la politique de la Ville. La conséquence financière de ce transfert sera une diminution du versement fait à la Ville d'un montant de 231 895 €. Et l'autre aspect concerne la contribution forfaitaire du service public de la petite enfance. Là aussi, la Ville va diminuer son attribution de compensation aux huit communes concernées par cette dotation pour un montant total de 211 412 €. En matière d'investissement, l'Agglomération continuera à bénéficier du transfert de la part des communes pour la gestion des eaux pluviales pour un montant de 608 000 €. Enfin, la dotation de solidarité communautaire, le pacte fiscal 2021-2026 prévoit une enveloppe de dotation complémentaire pour les communes en fonction de critères tels que la population, la capacité financière, physique et sociale. Elles permettent de réduire les inégalités de richesse sur le territoire. Le montant de cette dotation pour 2026 sera de 1,3 M€. L'endettement, l'encours de la dette au 31 décembre 2025 est, au total, de 73 M€ et de 63 M€ pour le budget principal. Ensuite, il y a l'assainissement collectif qui a un endettement de 9,54 et les transports de 0,64. Vous avez le graphique qui représente ce que je viens de vous indiquer et vous voyez l'endettement total de 73,29 et un emprunt de 5 M€ qui a été mobilisé en fin d'exercice, mais qui sera versé en 2026. Concernant l'annuité pour le budget principal, le remboursement de la dette représentera 5 520 000 €, les charges d'intérêt 1 230 000 € et enfin, 15 000 € pour les intérêts liés à la ligne de trésorerie. Pour le budget assainissement collectif, le remboursement en capital de la dette 855 000 €, les charges d'intérêt 561 000 € et 30 000 € pour les intérêts liés à la ligne de trésorerie. Budget transport, 117 000 € de remboursement en capital et 32 000 € de charges d'intérêt.

En matière d'investissement, les orientations budgétaires de 2026 s'élèvent à un montant total de 13 650 000 € qui comprend les aides à l'habitat à hauteur de 46 %, les actions en faveur des communes, à savoir les fonds de concours pour 30 % et ensuite une répartition entre les différents domaines d'action de l'Agglomération que vous voyez sur le document sous forme de graphique et qu'on a sur la page suivante en termes de montants, notamment pour les actions d'équipement, la culture 190 000 €, le développement économique 981 000 €, l'environnement 805 000 €, dont les travaux GEMAPI 300 000 €, le sport 621 000 €. Le total de ces équipements est de 3 235 000 €. Voilà ce qui vous est proposé en matière de débat d'orientation budgétaire. »

Monsieur le Président : « Avant de vous laisser la parole, je voudrais remercier Michelle (GRELLIER). Je voudrais remercier également les services qui, dans un temps très contraint, ont pu présenter ce budget qui, vous l'aurez compris, n'est pas vraiment notre budget puisque nous en assurons la suite, suite au décalage de ce vote de budget avant fin avril avec, tu l'as dit, une situation financière extrêmement compliquée, une quasi-disparition de l'épargne brute, une augmentation de la dette, et on paye aujourd'hui les choix qui ont été faits sur le précédent mandat. Nous avons cette responsabilité de pouvoir aussi redresser les comptes au cours de ce mandat, assainir les finances et puis réorienter vers peut-être d'autres dépenses. »

Manuel GUIBERT : « Je m'associe, bien sûr, à vos remerciements pour les services pour leur rigueur et ce qui permet d'avoir une présentation, ce soir, de qualité. Alors, je reviendrai quand même sur votre dernière intervention, Monsieur le Président. Vous dites qu'effectivement, c'est la continuité. Je crois rappeler quand même l'explication pour laquelle on a proposé notamment de reporter le vote du budget. Si vous vous souvenez bien, on a eu un projet de loi de finances qui a quand même été adopté très tardivement au niveau national. Et pour mémoire aussi, on devait avoir, dans les premiers projets de loi de finances, un prélèvement sur nos recettes de l'Agglomération de près de 2 M€ qui n'a pas eu lieu finalement, qui a été supprimé. Donc, vous avez la chance de pouvoir présenter ce soir des orientations, comme vous le dites, pour vous, dégradées, mais qui auraient pu être beaucoup plus compliquées à réaliser et surtout avec une situation complètement différente. Ce que je me réjouis de voir dans la présentation ce soir, c'est plutôt la prévision du CFU 2025, des comptes réalisés 2025. Vous pouvez quand même constater qu'on va pouvoir dégager quand même une épargne nette plutôt intéressante à la fin de l'exercice 2025, ce qui montre quand même que notre gestion n'est pas si mauvaise que cela, elle n'a pas été si mauvaise que cela dans le précédent mandat. Et puis, avec un endettement qui, certes, on voit la fluctuation, mais je crois que tout le monde connaît aussi le contexte dans lequel ont été votés et adoptés les budgets précédents, nos collègues, que ce soit Michelle (GRELLIER), Angie (LEBOEUF) ou François (GILET) d'ailleurs, ont adopté tous nos budgets dans le mandat précédent, je le rappelle, avec le contexte qui a été un peu particulier avec les hausses de coûts, la crise au niveau mondial, etc., et des mesures qui s'imposent à nous au niveau de l'État. Je crois qu'on a tous subi la même chose dans nos collectivités. Je pense aux charges de personnel avec les montants conséquents de hausse qui impactent et qui s'imputent sur nos budgets en fonctionnement, et aussi avec les prélèvements sur les recettes. Alors certes le DILICO, le prélèvement de 2 M€ n'a pas eu lieu là, heureusement, sur ce budget 2026. Par contre, on a un certain nombre de prélèvements et, Michelle (GRELLIER) l'a présenté, notamment sur les compensations de l'État par rapport aux taxes foncières qui connaissent une baisse drastique. Du coup, j'aurais aussi quelques remarques et questionnements. En investissement, je suis assez surpris de la hausse du budget conséquent de l'habitat et on n'a pas trop de détails aussi. Peut-être qu'on en aura plus au niveau de la présentation du budget primitif. Mais l'habitat, je suis assez surpris du montant important proposé dans le cadre des orientations budgétaires. Et par contre, inversement au niveau économie, développement économique, j'ai l'impression qu'on a des montants inférieurs par rapport aux années précédentes. Les budgets annexes, on a peu de détails aussi. Peut-être qu'on aura plus de détails sur les budgets annexes. On a quand même un certain nombre de budgets annexes dans notre Agglomération avec des budgets conséquents. Je pense à l'assainissement avec le projet de STEP. J'espère qu'on aura aussi peut-être quelques chiffres un peu plus détaillés au budget primitif. Et enfin, pour terminer, tu as parlé, Michelle, aussi du pacte fiscal et financier qui va effectivement arriver à son terme cette année. On va avoir un nouveau pacte fiscal et financier à élaborer. J'espère que tous les maires seront bien associés à cette élaboration parce que c'est important pour l'ensemble du mandat et pour l'ensemble des communes de notre Agglomération de définir ensemble ce futur pacte fiscal et financier. »

Michelle GRELLIER : « Concernant l'épargne nette dont tu te satisfais, Manuel (GUIBERT), en 2025, on est à 4 M€, alors qu'en 2023, on était à près de 7 M€. Il y a quand même une dégradation réelle. Concernant les budgets annexes, je pense qu'on en aura plus au niveau du vote du budget, bien sûr, mais c'est vrai qu'en trois, quatre jours sincèrement, je n'ai pas pu appréhender non plus tous ces aspects-là. Mais c'est vrai que peut-être ce sont des budgets qui s'équilibrent de manière plus aisée que le budget général où là, on est quand même lié au précédent, la dégradation de l'épargne et puis, bien sûr, aux mesures de la loi de finances de 2026 qui ont eu malgré tout un fort impact. C'est 1,7 M€ de recette en moins par rapport à ce qu'on avait l'année précédente. Donc, c'est vrai que tout ça, je crois que ça va demander un examen, une analyse fine pour bien voir comment on peut se projeter dans l'avenir, pour voir ce qu'on veut construire au sein de cette collectivité.

Bien sûr, le pacte financier sera un des aspects, mais c'est aussi tous les projets qu'on va devoir définir et en fonction de toutes ces contraintes, à la fois les contraintes liées à notre à notre gestion et bien sûr aux contraintes extérieures, mais c'est un tout et je pense qu'on est quand même sur une période où on devra être beaucoup plus vigilant, rigoureux dans la gestion des fonds publics, car les temps sont quand même un peu plus compliqués de manière générale. »

Monsieur le Président : « Et puis, bien sûr, l'intégralité des maires et des communes sera associée au futur pacte fiscal pour le territoire. C'est aussi l'objectif qu'on s'est fixé collectivement lors du dernier bureau communautaire qui aussi aura vocation à se réunir un peu plus régulièrement pour que l'ensemble des informations puissent être transmises et que les dossiers, comme on l'a fait même si ça n'était pas suffisant à votre goût, comme on l'a fait ce soir, pour discuter des répartitions dans les différentes instances. Petit point, tu parlais de sobriété, je ne l'ai pas dit en introduction ce soir, mais cet espace, cet atrium, c'était Monsieur ABDALLAH qui posait la question au dernier Conseil municipal avec une inquiétude sur le surcoût qui pourrait être lié au déménagement de cet atrium, en fait, dans les éléments qu'on a eus, c'est que le fait de déménager dans cet atrium va au contraire nous faire gagner de l'argent; nous faire économiser de l'argent, puisqu'en basculant la salle prévue à cet effet, on récupère 4 % de TVA sur le montant total des travaux de l'espace congrès qui change de fait de destination. Et donc, ça sera plusieurs millions d'euros qui seront économisés indirectement en déplaçant le Conseil municipal dans cet atrium. »

Guy-Pierre SACHOT : « Il s'agit d'un débat d'orientation budgétaire. Ce n'est pas le vote du budget. Dans les éléments qui nous ont été présentés, il y a un certain nombre d'enseignements sur lesquels je pense qu'il faut que nous nous arrêtions quelques instants, parce que certains sont le signe d'une transformation qu'il va falloir que nous intégrions. Premier renseignement, ce n'est pas une nouvelle, ce que je vais vous annoncer, c'est la fin de la taxe professionnelle. La taxe professionnelle, ça avait formaté l'esprit de beaucoup d'élus au cours des dernières années, qui créaient un lien automatique entre le développement économique et les recettes fiscales sur le territoire. La perte de taxes professionnelles cette année, c'est presque 1 M€ pour la communauté d'Agglomération. Et les dotations de l'État, c'est un 1,5 M€ en moins. La taxe professionnelle, c'est fini. Ça veut dire que le lien entre le développement économique et les recettes du territoire n'est plus automatique. Et vous le savez, puisque les nouveaux dispositifs ont commencé à être mis en place il y a maintenant plusieurs années. C'est un enseignement important parce que ça veut dire que la dynamique des recettes de manière structurelle et durable ne sera plus la même. Et ça, il faut que nous l'intégrions dans nos projections budgétaires. Deuxième observation dans ce qu'on peut voir, c'est que dès aujourd'hui, les orientations qui nous sont présentées dessinent une trajectoire budgétaire qui va être de plus en plus exigeante. D'abord, parce qu'en recette, la dynamique des recettes va s'essouffler. On le sait. Elles sont de plus en plus composées par nombre de compensations. Ces compensations, l'État va naturellement les plafonner. Ça avait conduit un certain nombre d'élus, dès la fin de l'exercice 2025, à s'en émouvoir et, si j'ai bien compris, à ne pas voter de budget. À l'arrivée, ce qui a été dans la loi de finances était ce qui était prévisible. Et d'ailleurs, beaucoup de territoires qui avaient adopté leur budget se retrouvent in fine sur une situation qui est comparable à ce qu'ils avaient pu budgéter. Donc, on a perdu du temps. C'est tout. On n'a rien gagné. Donc, en recettes, une dynamique qui va durablement s'amoindrir, s'estomper et en dépense, au contraire, des contraintes nouvelles qui ne vont cesser de s'accroître. On va le voir dès cette année avec un certain nombre de dépenses. On a parlé des dépenses de personnel, mais on le verra aussi sur un certain nombre de dépenses réelles de fonctionnement qui vont devenir de plus en plus prégnantes et donc un équilibre budgétaire en fonctionnement qui va devenir de plus en plus précaire. Les collectivités qui vont affronter les années à venir avec, si je puis dire, une réserve d'épargne structurelle importante s'en tireront mieux que celles qui, comme la communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon, ont un niveau d'épargne de gestion d'abord et d'épargne brute extrêmement faible. Ce niveau d'épargne brute va continuer à se dégrader, ne serait-ce que parce qu'un certain nombre d'opérations, notamment en investissement, engagées devront être honorées. Et donc, mécaniquement, on va avoir une difficulté à maintenir un taux d'épargne qui permettra d'avoir des politiques aussi ambitieuses que par le passé. Puisqu'on parle d'orientation budgétaire, je vous propose de réfléchir à deux principes pour les années à venir. Premier principe qu'il faudra appliquer de manière systématique, c'est celui d'une étude réelle, objective, transparente de l'efficacité de la dépense et donc du lien entre les dépenses réalisées et les bénéfices pour le territoire, tous les bénéfices, pas simplement les bénéfices économiques. Les bénéfices environnementaux, les bénéfices sociétaux et les bénéfices économiques, bien entendu aussi. L'efficacité de la dépense va devoir être la règle. La deuxième règle, ça va être la sobriété et se poser systématiquement la question de savoir si l'intervention que nous envisagerons de faire est indispensable. À quel objectif précis répond-elle ? Et est-elle la meilleure des solutions du point de vue de la sobriété sur tous les plans de la sobriété, c'est-à-dire la sobriété économique, budgétaire, financière, puisque de toute manière, nous n'aurons pas les moyens d'une dépense dynamique, mais la sobriété également environnementale et la sobriété, j'allais dire, dans tout ce qui est probablement parfois un peu superflu et qu'on a peut-être tendance à mettre en avant ? Vous avez compris que j'évoque, par exemple, certaines dépenses non indispensables qui, par le passé, ont pu apparaître, y compris aux yeux des habitants, un peu excessives. Je n'illustrerai pas par des exemples, mais si vous en voulez, je pourrais vous en parler. Voilà ce que je vous propose en termes d'orientation budgétaire : se garder deux principes seulement, l'efficacité et la sobriété.

Voilà ce que ça m'inspire et cette intervention, à ce stade, n'engage que moi-même. »

Monsieur le Président : « Pour compléter, on ne l'a pas dit, mais il y a quand même eu un rapport de la Chambre régionale des comptes en 2023 qui, même si les magistrats y mettaient les formes, était assez sévère sur l'état des finances et de la Ville de La Roche-sur-Yon, mais aussi et surtout de la communauté d'Agglomération. Ce qu'on constate au travers de ce budget et avec les chiffres qui ont été présentés, c'est que la situation financière s'aggrave en 2024-2025, voire même qu'elle dérape. C'est constaté notamment par les taux d'épargne. Vous dites que c'est plutôt rassurant, je ne sais pas, je ne suis pas un spécialiste de la finance, mais quand je vois la situation en 2021-2022 et qu'on voit les chiffres aujourd'hui, c'est quand même assez préoccupant. Et puis Guy-Pierre SACHOT l'a dit, tu parles de sobriété, il y a aussi la question de la résilience de notre territoire face aux crises. Ça a été dit pendant la campagne, il faut que notre territoire puisse se préparer sur le plan de l'autonomie énergétique, sur le plan de la question de l'autonomie alimentaire. Et cette crise qui est arrivée, qui est d'abord une crise énergétique, on sait pertinemment que demain, elle se traduira probablement en crise économique et ensuite en crise sociale. Et donc, il faut que notre territoire puisse se préparer à l'ensemble de cette crise, y compris sur les questions environnementales, pour être résilient et pouvoir mieux se défendre en cas de difficultés. »

Manuel GUIBERT : « Juste sur l'intervention de Monsieur SACHOT, effectivement, la taxe professionnelle, je vous le confirme, a bien été supprimée il y a un petit moment. Elle a été remplacée notamment par la cotisation foncière des entreprises et qui est très dynamique sur notre territoire. Pourquoi ? Parce qu'on a une politique volontariste en matière économique et, si vous regardez, par exemple, ne serait-ce qu'entre 2025 et 2026, on a une progression de près de 500 000 € de notre CFE. Et si vous regardez sur tout le mandat précédent, et même depuis la création de la CFE après la suppression de la taxe professionnelle, on a eu une évolution plutôt constante en hausse, ce qui prouve qu'il y a quand même un lien, contrairement à ce que vous avez dit, entre l'économie et la recette financière liée à la CFE que perçoivent les collectivités. »

Guy-Pierre SACHOT : « Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de lien. J'ai dit que le lien entre les impôts à caractère économique et les recettes que nous allons percevoir va s'estomper, va s'affaiblir. C'est le premier point. Le deuxième point, c'est que vous avez raison de souligner que c'est un territoire dynamique, et qu'il a donc la chance de bénéficier de recettes supplémentaires. Et regardez ce qui se passe partout autour de nous et où sont les territoires qui bénéficient de ce dynamisme et ceux qui sont en train de vivre des périodes où progressivement, ce dynamisme est en train de s'affaiblir. Et les caractéristiques de ces territoires et comparez-les aux nôtres. Donc, j'invite les uns et les autres à la plus grande prudence sur les années qui viennent. C'est tout ce que je dis. »

Aurélien DOUILLARD : « Je voulais aussi réagir sur ce que vous avez dit, Monsieur SACHOT. J'ai aussi la prime à la jeunesse et à la nouveauté, donc je peux porter un regard à l'instant T. Et forcément, par rapport à ce que vous avez dit, puisqu'on vit la même chose dans nos communes, je pense qu'on peut partager les trois premiers points que vous avez donnés. Sur la fin de la taxe professionnelle ou du CFU, on peut faire le parallèle avec la mauvaise nouvelle que nous avons reçue il y a quelques jours, où on nous supprime dans les communes une partie de notre compensation de la disparition de la taxe d'habitation avec la suppression de la TVA. Pour une commune comme La Chaize-le-Vicomte, c'est 130 000 € qu'on nous supprime de but en blanc. Sur la trajectoire exigeante et sur les dynamiques des recettes qui s'essoufflent, nous aussi vivons la même chose puisque les dynamiques, notamment de l'habitat sur les DMTO, avec la baisse des compensations aussi sur les DMTO, ne font que s'essouffler, ne font même que se réduire, et dans le même temps, on a aussi des dépenses qui augmentent. Alors, on prend forcément 2023, mais si on reprend les mécanismes qui ont été mis en place avec des charges imposées qui ont augmenté, la cotisation sur la CNRACL sur 2024-2025, 3 points de charges salariales qui ont augmenté jusqu'en 2028. Si on prend aussi parfois des transferts de compétences qui ont aussi été imposés, et puis, quand on prend la diminution des recettes, le DILICO a été mis en place aussi en 2024 et donc si vous prenez l'effet mécanique entre des recettes qui diminuent et des dépenses qui augmentent, uniquement sur des décisions imposées, mécaniquement, votre résultat diminue aussi et forcément aussi votre épargne brute et votre épargne nette. Et si on prend justement les chiffres à l'échelle nationale, si on prend les communications de l'AMF ou du comité des finances locales, sur le chiffre 2025, c'est moins 15 % à l'échelle nationale que l'épargne nette des collectivités a diminué sur le budget 2025. C'est une tendance qui est nationale, en fait, uniquement sur les décisions parfois imposées. Le prévisionnel 2026, c'était 7 Mds d'économies sur le dos des collectivités, la même chose que sur 2025. Donc après, ça peut être aussi intéressant sur les principes que vous nous avez donnés sur l'étude réelle de l'efficacité, on le fait aussi, sur la sobriété, un euro dépensé doit être justifié. Maintenant, tout reste à savoir où on va le mettre. Je pense que le développement économique est justement intéressant parce que c'est la dynamique fiscale. Et quand il y a des orientations qui peuvent tendre à diminuer ces dépenses, on peut aussi s'interroger. Donc après, on se rejoint sur votre constat. Restera à savoir où on orientera les dépenses ensuite qui vont arriver. Et quand on parle d'audit, je terminerai juste là-dessus, la principale charge pour les collectivités est souvent les charges de personnel qui pèsent parfois à plus de 50 ou 55 % des dépenses réelles de fonctionnement. Restera à savoir ensuite si on vient à démutualiser certaines choses, l'évolution de ces dépenses d'un côté comme de l'autre. »

Monsieur le Président : « Je ne voudrais pas que ce débat rentre dans des considérations très techniques et qu'on se défausse sur les choix de baisse de dotations qui sont faits au niveau national. La situation financière de la collectivité n'est pas liée au choix de baisse de dotation de ce qui se passe à Paris. Non, elle est liée d'abord à des choix politiques qui ont été faits au cours du précédent mandat, avec des dépenses déraisonnées qui ont lourdement endetté la collectivité. Et c'est votre responsabilité du précédent mandat d'avoir fait ces choix-là. Je ne voudrais pas que des aspects techniques ou des considérations nationales viennent vous défausser de vos responsabilités. »

Delphine BERTHELOT : « Juste pour rebondir sur ce qu'a dit mon collègue Guy-Pierre SACHOT et votre intervention, M. GUIBERT. Effectivement, c'est un territoire dynamique, comme le traduit la CFE. Attention cependant au premier trimestre 2026 avec une hausse des défaillances d'entreprise record. On n'a jamais vu ça depuis 2009. Et autre point de vigilance, depuis 2025, la défaillance d'entreprise représente actuellement une hausse de 6,4 %. Donc effectivement, en prudence, on peut compter sur nos entreprises, mais la situation étant ce qu'elle est, avec une augmentation des défaillances d'entreprise, il nous faudra aussi avoir un budget qui soit, on va dire, équilibré et étudié dans le moindre détail. »

Guy-Pierre SACHOT : « Ce sera une dernière intervention. Il ne s'agit pas d'additionner les mesures qui sont prises par l'État pour faire en sorte que les collectivités locales contribuent à la maîtrise de la dépense publique et à la réduction de l'endettement public. C'est une donnée exogène que nous devons tous avoir en tête. Cette dette publique, qu'elle soit dans les écritures de l'État ou des collectivités locales, c'est notre dette à tous. Et nous savons que l'État n'a pas d'autre choix que de la réduire. Donc, nous savons que nos dotations vont diminuer. Et ce n'est pas une nouveauté d'aujourd'hui. Ça fait des années et des années qu'on le sait. Alors, ça devient plus prégnant maintenant, mais un certain nombre de collectivités ailleurs l'avaient anticipé. Et je doute que ce soit le cas partout. C'est le premier point. Maintenant, je me réjouis, honnêtement, s'il y a consensus dans cette Assemblée pour que, pour l'avenir, quand il va falloir tracer des perspectives budgétaires à l'horizon de ce mandat que nous partageons ensemble, nous devenions collectivement plus réalistes sur un certain nombre de dépenses, sans écarter la dépense pour le monde économique, qui est bien sûr, dans un certain nombre de cas, nécessaire, mais en la regardant avec une capacité d'objectivation et de discrimination renouvelée d'une part, et d'autre part, en nous attelant fermement à la définition des dépenses qui seront les plus efficaces et les plus sobres pour toutes les raisons que j'ai indiquées. Et ça devient indispensable. C'est une condition pour, dans la durée, pouvoir mener à bien les projets que la communauté d'Agglomération devra porter pour l'ensemble des agglo-Yonnais et agglo-Yonnais. »

Malik ABDALLAH : « Très rapidement, Manuel GUIBERT a posé une question tout à l'heure sur la part de l'habitat, 46 %, plus de 6 M€. À la différence des autres ROB des années précédentes, on était aux alentours de 2 à 3 M€. C'est ce qui explique ce pourcentage assez important. Et deuxièmement, je ne vois pas de ligne sur les transports, les déplacements. On a toujours, chaque année, une ligne assez importante. L'année dernière, c'était 1 M€. L'année précédente, c'était 900 000 €. Et notamment, il y a les fonds de concours, mais je pense que c'est pour les aides aux communes, mais notamment pour les créations de liaisons douces dans toute l'Agglomération, je ne vois pas de ligne. Est-ce que c'est que ce n'est pas présent et que ce n'est pas dans le détail à ce niveau-là ou est-ce qu'il n'y a pas de ligne sur les déplacements ? »

Monsieur le Président : « Je vais peut-être laisser ma collègue répondre. Ce qui est surprenant, c'est que vous étiez aux responsabilités il y a quatre semaines et c'est donc des informations qu'a priori vous aviez.
C'est un peu surprenant que vous vous étonniez de ce genre d'orientation ce soir, puisque comme je le disais en introduction, c'est aussi des éléments que nous récupérons et sur lesquels on a eu peu la main vu le délai pour préparer les éléments. »

Angie LEBOEUF : « Monsieur DOUILLARD, vous disiez que le personnel, c'est entre 50 et 55 % des charges du budget. C'est aussi la qualité d'un service public et des choix qu'on fera demain. Un service public performant, c'est un service public avec du personnel. Il n'a jamais été question, pour l'instant, de démutualiser. Il a été question de reprendre le schéma de mutualisation pour y voir très clair sur les postes qui relèvent de l'Agglomération, puisque ces postes-là doivent correspondre à des compétences qui sont transférées, et donc qui sont dans les statuts de La Roche-sur-Yon Agglomération, et ensuite sur les mutualisations et sur les services communs. Donc, dans un premier temps, on n'agite pas les peurs. Il s'agit bien de reprendre et que chacun ait une transparence très complète aujourd'hui d'où sont nos agents sur ces niveaux mutualisés, Roche-sur-Yon Ville, Roche-sur-Yon Agglomération et Centre Intercommunal d'Action Sociale. »

Monsieur le Président : « Y a-t-il des éléments sur la question des liaisons douces et sur la question de l'habitat que posait Malik ABDALLAH ? Si on n'a pas les éléments, ce n'est pas grave, on lui donnera plus tard. »

Michelle GRELLIER : « Concernant l'habitat, j'ai la liste des dépenses. C'est tout ce qui est subvention à l'habitat pour le parc privé, aux organismes locatifs qui s'élèvent à 6,2 M€. »

Monsieur le Président : « Après, vous aurez les éléments plus précis dans le cadre du budget. Il est évident qu'à partir du moment où il y a une baisse du niveau d'investissement en raison de la baisse de l'épargne et de l'augmentation de la dette, il y a eu aussi des choix avec des choses qui sont reportées a priori pour l'année prochaine, mais ça sera l'objet du débat sur le prochain Conseil communautaire. »

Laurent FAVREAU : « Monsieur le Président, vous portez la responsabilité en nous regardant sur les budgets. Les gens qui vous entourent les ont votés, je vous rappelle. On est bien d'accord. Donc, ça veut dire qu'on part d'un état où effectivement il y avait des dépenses, des recettes qui étaient votées par l'ensemble des maires de l'Agglomération avec une trajectoire que l'on savait, qu'il allait falloir corriger du fait des résultats ou des instances nationales. Vous dites qu'il faut faire abstraction, mais quand on parle de défaillance des entreprises, ce n'est pas que sur notre territoire. Les défaillances sont justement nationales. Donc, c'est bien un élément national dont vous faites part. Et donc vous voyez bien que quelques fois quand même, il y a des situations nationales qui viennent perturber nos instances locales. Et puis, dans le report aussi de ce choix de budget, il avait été demandé par l'ensemble des maires. Donc attention aux accusations que vous portez envers la minorité d'aujourd'hui, elle était composée aussi des membres qui vous entourent aujourd'hui. »

Monsieur le Président : « Alors, il n'y a aucune accusation, c'est simplement un fait. Les élections ont eu lieu fin mars, il y a un budget à adopter avant fin avril, il y a les installations des Conseils, il y a les désignations dans un certain nombre d'instances. Donc, il faut faire le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget avant fin avril dans un délai très contraint. Et ce budget est un budget qui nous est imposé, qui n'est absolument pas le nôtre. Concernant la position de mes collègues lors du précédent mandat, je pense qu'ils se sont déjà exprimés à plusieurs reprises sur le sujet et on ne va pas refaire le débat de début de Conseil sur la méthode de gouvernance du précédent mandat. Je pense que c'est d'autre temps, on va essayer de se projeter vers quelque chose de nouveau, où on se parle différemment, où la méthode est différente et où on travaille davantage en coopération ou en co-construction. Je vous propose qu'on prenne acte de ce débat d'orientation budgétaire, à la fois sur la communication du rapport, sur la tenue de la séance du Conseil du jour, sur l'avancement du schéma d'utilisation tel que présenté en annexe, et à signer, bien sûr, l'ensemble des documents nécessaires pour cette délibération. Et puis, ça n'a pas été dit aujourd'hui, mais bien sûr, nous nous sommes engagés à lancer très rapidement, avant la fin du printemps, un audit des finances publiques locales, à la fois sur la Ville de La Roche-sur-Yon, sur l'Agglomération et sur l'ensemble des structures satellites, pour connaître réellement l'état des finances de la collectivité et de ses partenaires. »

PREND ACTE

22 APPROBATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Michelle GRELLIER : Les modalités de mise en œuvre de la nomenclature M57 au sein de l'Agglomération sont rassemblées dans un règlement budgétaire et financier. Celui-ci doit être soumis au vote de l'Assemblée lors de chaque renouvellement général. Il est proposé au Conseil de se prononcer sur le règlement joint.
« Ce règlement formalise et précise les principales règles qui encadrent les process budgétaires et financiers de La Roche-sur-Yon Agglomération et permet de regrouper dans un même document toutes les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire. Il y va être proposé au vote le règlement budgétaire et financier que nous avions sous le précédent mandat, il est exactement proposé à l'identique. Je ne vous ferai bien sûr pas la lecture de ce règlement, mais au travers du plan, on voit que ce règlement prévoit tout autant le cadre budgétaire avec les grands principes qui priment à l'élaboration du budget, la gestion de la pluri annualité, l'exécution budgétaire, la gestion patrimoniale, la gestion financière et en dernier point, les relations financières entre l'Agglomération et les communes membres. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR 45 VOIX POUR,

Monsieur le Président : « Je vous remercie toutes et tous. Je remercie celles et ceux qui ont eu la patience d'assister à ces débats. On me rappelle que pour celles et ceux qui n'ont pas fait les photos, rendez-vous dans la salle des cérémonies et on se rejoint toutes et tous à la fin de cette séance pour une photo collective. Je vous annonce le prochain Conseil communautaire qui aura lieu le mardi 28 avril prochain ici même à 18h. La photo collective, on me précise qu'elle se tiendra dans la salle des mariages et des cérémonies. Je vous propose qu'on s'y rende collectivement à l'issue de cette soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h54.

Le secrétaire
Madame Cécile DREURE

Le Président
Monsieur Romain BOSSIS

le 9/10/2026

La Roche-sur-Yon, le #date#

La Roche-sur-Yon Agglomération Le cœur Vendée

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 AVRIL 2026

- PROCÈS-VERBAL –

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h05. Le quorum étant atteint, il procède à l'appel et fait lecture des pouvoirs.

Présents : 43

Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Fabrice ORDONNEAU, Madame Jeanne MIGNON, Monsieur Pascal GAUTIER, Monsieur Maximilien SCHNEL, Monsieur Alex LONGUECHAUD, Madame Delphine BERTHELOT, Monsieur Étienne FORT, Madame Ninon GRÉAU, Monsieur Nicolas HÉLARY, Madame Véronique LIMOUSIN, Monsieur Romain CHEVILLON, Monsieur Hocine RAFAÏ, Monsieur Julien GAUVRIT, Monsieur Guy-Pierre SACHOT, Madame Sylviane BULTEAU, Madame Martine CHANTECAILLE, Madame Jacqueline TARDIVEL, Madame Hélène GENDREAU, Madame Aude BIJSTRA-GRÉAUD, Monsieur Aurélien DOUILLARD, Monsieur Alain OGER, Madame Catherine PAVAGEAU, Madame Lucette TRICHET, Monsieur Clément PLAULT, Madame Mauricette GAUTIER, Monsieur Laurent FAVREAU, Monsieur Jacky GODARD, Madame Alexandra GABORIAU, Monsieur Manuel GUIBERT, Madame Annabelle PILLENIÈRE, Monsieur François GILET, Madame Angie LEBOEUF, Madame Michelle GRELLIER, Monsieur Patrice GABORIT, Madame Isabelle CAMAND, Monsieur Pascal THIBAULT, Monsieur François CAUMEAU, Madame Nathalie GOSSELIN, Monsieur Malik ABDALLAH, Madame Cécile DREURE, Monsieur David BÉLY, Madame Sophie MONTALÉTANG.

Pouvoirs : 2

Madame Anne CLOÂTRE à Monsieur David BÉLY (totalité de la séance) ; Madame Claire MAURIAT à Monsieur Étienne FORT (totalité de la séance).

Secrétaire de séance : Madame Cécile DREURE

****